

Après- demain

Organe
de la Fondation
Seligmann

N° 20 (NF) — 4^{ème} trimestre 2011 — Le numéro : 9 €

POUR UNE RÉPUBLIQUE MODERNE

JACQUES DELORS	Droits et devoirs des gouvernements : quelle morale politique aujourd'hui ?
FRANÇOIS COLCOMBET	Nous voulons la démocratie
JEAN BAUBÉROT	La laïcité, élément clef de la démocratie
PIERRE-ALAIN MUET	Pourquoi et comment la gauche peut redresser l'économie française
PIERRE JOXE	La Justice, troisième pouvoir ?
CATHERINE WIHTOL DE WENDEN	Gagner le futur avec les immigrés
NOËL MAMÈRE	Pour une économie durable
ALEXIS FEERTCHAK	Citoyens responsables et tragédie grecque
PASCAL PEREZ	La République moderne au défi de la mondialisation
CHRISTIAN VIGOUROUX	Élus et dirigeants publics, entre idées reçues et exigences nouvelles
GÉRARD BAPT	Comment faire évoluer la politique de santé ?
MENDÈS FRANCE, PLUS QUE JAMAIS	Conclusion de Françoise Seligmann

LES ACTIONS DE LA FONDATION SELIGMANN

EXEMPLE À SUIVRE :	Le combat au quotidien des « Femmes de la Terre »
À LIRE :	Les livres qui ont retenu l'attention d' <i>Après-demain</i>
LA SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN :	<i>Marine Le Pen</i> , par Caroline Fourest et Fiammetta Venner

Auteurs et idées-clefs de ce numéro

Dossier réalisé sous la direction de Françoise Seligmann

Page 3

Droits et devoirs des gouvernements : quelle morale politique aujourd'hui ?

Par **Jacques Delors**. Ancien ministre de l'économie, des finances et du budget, Jacques Delors a présidé de 1985 à 1995 la Commission européenne. Sous son mandat, ont eu lieu l'élargissement de l'Europe communautaire, l'adoption de l'Acte unique européen, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), la signature des accords de Schengen et du Traité de Maastricht (1992).

La crise actuelle, pour profonde qu'elle soit, n'y change rien : le devoir des gouvernements et des candidats au pouvoir n'est pas de raconter des histoires à dormir debout, il est à la fois de dire leur vérité et leur expérience, leur espoir et le chemin qu'ils proposent vers plus de démocratie, de liberté et de justice.

Page 6

Nous voulons la démocratie

Par **François Colcombet**, magistrat honoraire, ancien juge-conseil à la Cour de cassation, co-fondateur et Président (1973-1974) du Syndicat de la Magistrature, directeur de l'Éducation surveillée au ministère de la Justice (1983-1986), Président d'honneur de la Convention pour la VI^e République (C6R), ancien député de l'Allier.

Aujourd'hui, ce n'est pas d'un homme providentiel que nous avons besoin. Encore moins d'un matamore. Il nous faut, comme l'écrivait François Stasse à propos de Mendès France, un homme « **moderne et compétent ayant une conception exigeante de la citoyenneté et de l'organisation des pouvoirs** ». Nous voulons un Président qui, se réservant le rôle d'arbitre et de gardien des valeurs républicaines, accepte que l'exécutif soit exercé par des ministres légitimés par le Parlement.

Page 10

La laïcité, élément clef de la démocratie

Par **Jean Baubérot**, historien, sociologue, professeur émérite à l'École pratique des hautes études. Jean Baubérot est co-auteur d'une **Déclaration internationale sur la laïcité** signée par 250 universitaires de 30 pays. Il a aussi publié une **Histoire de la laïcité en France** et une **Histoire du protestantisme**.

Dès qu'un changement politique interviendra en France, il faudra refonder la laïcité. Pour pouvoir le faire, il faudra sortir d'un débat stérile : la querelle des adjectifs. Certains prétendent qu'ajouter un adjectif à laïcité serait « **insulter la laïcité** ». Or la Constitution ajoute quatre adjectifs à la République : celle-ci est **démocratique, laïque, indivisible et sociale**. Insulte-t-elle la République pour autant ?

Page 13

Pourquoi et comment la gauche peut redresser l'économie française

Par **Pierre-Alain Muet**. Docteur ès sciences économiques, inspecteur des Finances, Pierre-Alain Muet est député de la 2^{ème} circonscription du Rhône. Il a été adjoint au Maire de Lyon et Vice-président de la Communauté urbaine de 2001 à 2008, Président délégué du Conseil d'analyse économique, conseiller du Premier ministre Lionel Jospin de 1997 à 2001 et professeur à l'École polytechnique de 1980 à 2004.

En 2012, le bilan économique et social de dix ans de majorité de droite se résumera en trois points : une explosion de la dette, une explosion du chômage, une explosion des inégalités. Un bilan auquel il faut ajouter un déficit extérieur qui n'a cessé de se creuser depuis 2003. On ne sortira pas de la situation actuelle par une politique d'austérité aveugle, dont le principal résultat est de casser un peu plus la croissance.

Page 16

La Justice, troisième pouvoir ?

Par **Pierre Joxe**, avocat à la Cour, membre de l'Antenne des mineurs, ancien ministre, Premier président honoraire de la Cour des comptes, membre honoraire du Parlement.

C'est avant tout l'indépendance, la situation professionnelle et les moyens de travail des magistrats qui sont constitutifs d'un « pouvoir » judiciaire. C'est la garantie d'impartialité dans la gestion des carrières, le mode de nomination et de fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature. Les évolutions devraient être couronnées par une profonde réforme du Conseil constitutionnel qui le placerait comme une véritable juridiction au sommet du système judiciaire, comme c'est le cas en Allemagne avec la Cour de Karlsruhe.

Page 19

Gagner le futur avec les immigrés

Par **Catherine Wihtol de Wenden**, directrice de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS/CERI) et Docteur en sciences politiques. Spécialiste des migrations internationales, consultante pour l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), la Commission Européenne, « external expert » pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), elle est l'auteur de l'**Atlas des migrations dans le monde : réfugiés ou migrants volontaires**.

L'immigration est devenue, depuis plusieurs années, l'un des enjeux du débat politique français, à l'instar de nombre de pays européens hantés par la montée de l'extrême droite. Mais de quoi parlons-nous ? Il y a confusion parmi les termes employés, car on ne s'entend ni sur les mots ni sur les catégorisations de l'immigration, encore moins sur les chiffres et sur les moyens d'identification des appartenances étrangères, ethniques ou religieuses.

Page 23

Pour une économie durable

Par **Noël Mamère**. Ancien journaliste, co-fondateur de « **Génération Ecologie** », Noël Mamère est député de la 3^{ème} circonscription de la Gironde, Maire de Bègles et avocat au barreau de Paris.

Les écologistes ont de l'économie une vision différente de celle des autres composantes du paysage politique républicain ; elle repose sur un nouveau mode de développement qui implique une triple révolution : énergétique, industrielle et sociale. Nous avons été trop longtemps considérés comme des environnementalistes voulant conserver la « Nature » indépendamment du développement humain. Cette caricature a fait son temps.

Page 27

Citoyens responsables et tragédie grecque

Par **Alexis Feertchak**, étudiant à Sciences-Po Paris et à l'Université Paris-Sorbonne.

Une actualité économique bouillonnante aura fait de la Grèce, berceau de toute tragédie, le théâtre de la sienne propre, alors qu'écrasée par un système financier qui dépasse ses frontières, elle pensait, il y a quelques années encore, tirer de celui-ci une richesse nouvelle. Mais ne serait-ce pas précisément dans les ressorts de la tragédie que résident les qualités d'un citoyen responsable ?

Page 31

La République moderne au défi de la mondialisation

Par **Pascal Perez**, directeur de Formules économiques locales.

Un discours de vérité sur les exigences d'une économie ouverte est difficile à tenir à des Français qui n'y sont pas habitués, et le recours à l'endettement a longtemps permis de l'esquiver. La République tarde à reconnaître l'effet majeur de la mondialisation : la remise en cause du modèle de financement de l'Etat et de la protection sociale issu de la Seconde Guerre mondiale. Pour concilier performance économique et développement social, la République moderne doit innover.

Page 36

Elus et dirigeants publics, entre idées reçues et exigences nouvelles

Par **Christian Vigouroux**, conseiller d'État, professeur de droit public à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), ancien directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur (1990-1992) et du garde des Sceaux (1997-2000). Christian Vigouroux a reçu en 2009 le Prix Seligmann contre le racisme pour son livre **Georges Picquart, dreyfusard, proscrit, ministre : La justice par l'exactitude** (Dalloz).

Le temps ne peut plus être celui où Jean Ferrat chantait dans **La montagne : « leur vie, ils seront flics ou fonctionnaires, de quoi attendre sans s'en faire que l'heure de la retraite sonne »**.

L'institution publique est une machine à concilier des valeurs, sinon contradictoires, du moins concurrentes : liberté et sécurité, service public et libre concurrence, intérêt général et laïcité, maîtrise des deniers publics et égalité (quand une commune conditionne l'accès des enfants aux cantines scolaires à la situation de travail des parents, l'égalité d'accès aux services publics est, en effet, en péril).

Page 39

Comment faire évoluer la politique de santé ?

Par **Gérard Bapt**. Député de la 2^{ème} circonscription de la Haute-Garonne, médecin-cardiologue, rapporteur de la mission « **solidarités, santé, famille** » à la Commission des finances de l'Assemblée nationale, Gérard Bapt est le président de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur le **Mediator** et la pharmacovigilance.

Notre système de santé continue de privilégier le soin par rapport à la prévention et à l'éducation. Cet état de fait nous amène à nous interroger sur le coût, pour la protection sociale, de l'évolution toujours plus poussée des progrès technologiques qui s'individualisent et deviennent de plus en plus chers. Cette problématique soulève aussi la question éthique de l'égalité devant la maladie, de l'assurance universelle et solidaire contre l'assurance privée. C'est à une refondation globale qu'il faut se préparer !

Page 43

Mendès France, plus que jamais

Textes choisis et introduits par **Françoise Seligmann**

Page 45

Exemple à suivre : Le combat au quotidien des « Femmes de la Terre »

L'association Femmes de la Terre fêtera ses 20 ans en 2012. Elle est née à Paris 19^{ème} à la demande de femmes immigrées en grande difficulté, venues en France rejoindre leur famille ou fuir la guerre, la violence, la torture, la pauvreté. La vocation de l'association est d'aider les femmes à faire respecter leurs droits fondamentaux, à la liberté, à la vie en famille, à la santé, à l'emploi, au logement.

Page 47

Les actions de la Fondation Seligmann

Page 49

A lire : les livres qui ont retenu l'attention d'*Après-demain*

Page 51

La sélection d'*Après-demain* : Marine Le Pen

Par **Caroline Fourest** et **Fiammetta Venner**

Jacques DELORS

DROITS ET DEVOIRS DES GOUVERNEMENTS : QUELLE MORALE POLITIQUE AUJOURD'HUI ?

*« Rien n'excuse le fait qu'un homme politique
au gouvernement fasse l'inverse de ce qu'il avait annoncé »*

Pierre Mendès France

Alors qu'il est partout question d'éthique, comment situer la morale dans la vie collective comme dans le gouvernement des hommes et l'administration des choses ?

Revenons à Paul Ricœur, qui définit l'éthique comme *« la vision d'une vie accomplie sous le signe des actions estimées bonnes »*. En d'autres termes, la vie bonne avec et pour les autres, dans des institutions justes, y compris du point de vue de la distribution des biens et des services.

Mais cette morale s'apprécie toujours en situation, et non d'un point de vue purement théorique. C'est pourquoi, avant de rappeler les exigences du « bon gouvernement », convient-il d'évaluer le contexte dans lequel se joue la vie politique.

LES GOUVERNEMENTS FACE À UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

Il est évident que nous avons changé progressivement de type de société. Ce n'est plus la société plus ou moins homogénéisée par les références religieuses ou par le pouvoir royal. C'est de moins en moins une société de « classes », même si demeurent de nombreux clivages.

L'irruption de l'individualisme contemporain bouleverse les paradigmes classiques. Certains s'en félicitent en exaltant l'autoréalisation individuelle, d'autres s'y résignent, et d'autres encore, dont je suis, mettent en garde contre les crises de repli sur soi - l'oubli des interdépendances - et la perte du sens collectif, du goût de l'aventure commune.

La mondialisation contribue, dans une certaine mesure, à renforcer ces mouvements de repli sur soi, car la tension entre le global, d'un côté, le

national et le local de l'autre, affole nos contemporains soucieux à la fois de maintenir leurs racines et de trouver des appuis pour résister à l'invasion des informations comme à celle des produits, biens et services. Telle est la source à laquelle, pour une part, s'abreuvent le populisme, le nationalisme et le refus de l'intégration européenne. *« Nous sommes là pour vous protéger »*, tel est le message le plus répandu des « politiques », et pas seulement en France. Les mêmes ont d'ailleurs l'audace, dans leurs discours du dimanche, de vous apitoyer sur les problèmes de la faim et du sous-développement ou encore de vous faire rêver à un nouvel ordre international. Détestable schizophrénie !

Enfin, soulignons la dictature de l'instantané, ne serait-ce que pour ne pas trop charger la barque des difficultés et donner de trop faciles excuses à nos responsables politiques. Les médias exigent de nos politiques une réponse immédiate, faisant des *« trains qui n'arrivent pas à l'heure »* leur seul critère de jugement. Ils contribuent à occulter le passé, tous les enseignements de l'expérience historique et à ignorer l'avenir. Tout doit s'expliquer immédiatement, une solution doit s'ensuivre qui rassure et donne bonne conscience à chacun avant qu'il retourne aux chers espaces de sa vie privée.

Je vous sou mets un exemple parmi d'autres. Depuis quelques dizaines d'années, des esprits lucides et des savants émérites nous mettent en garde contre les dangers qui menacent notre planète Terre et notre environnement. La prise de conscience n'a pas été facile mais a conduit à des réunions mondiales comme à des premières mesures, qui ne concernent pas seulement nos modes de production, mais aussi notre style de vie et nos structures de consommation.

Survient la crise financière en 2008 : oubliées, les contraintes d'une politique de l'environnement ! Il nous faut de la croissance à tout prix, face aux conséquences de l'endettement excessif et aux risques de récession. Alors que la solution devrait être trouvée dans un nouveau modèle de développement plus respectueux des équilibres naturels et des temps de l'homme ! D'autant que cette nouvelle voie est très prometteuse en termes de création d'emplois. Encore, la dictature de l'instantané !

Le devoir des gouvernements est de rappeler ce que l'humanité a appris sur elle-même, de scruter l'avenir car c'est déjà le changer. Enfin, il faut rester fidèle aux fondamentaux d'une vision politique proclamée, mais qu'il reste à mettre en œuvre.

LA DÉMOCRATIE LIBÉRÉE

Face à l'évolution des valeurs vécues, aux retombées de la mondialisation, à la pression du très court terme, telle est, me semble-t-il, la nécessaire adaptation aux évolutions relativement récentes, de l'art de gouverner.

Mais d'autres données sont plus permanentes, ainsi en est-il de la pression des forces économiques sur le pouvoir politique. Remettre ces forces à leur juste place ne ressort pas seulement du devoir des gouvernements, mais aussi de leur droit de gouverner.

L'Histoire récente de la France montre que les gouvernements de gauche, comme ceux de droite, sont devant un redoutable problème. A droite, on s'affiche carrément avec des chefs d'entreprise, dans un but, nous dit-on, de pédagogie à l'égard des Français, pour qu'ils acceptent le profit, les hauts salaires et une certaine conception du mérite individuel. Cette consanguinité est mortelle pour la démocratie. A gauche, c'est souvent la tension avec les milieux d'affaires voire le chantage, comme après 1981.

En d'autres termes, nous avons besoin d'une démocratie libérée, à l'instar des principes et des pratiques des démocraties scandinaves. Ce qui conduit à un ferme rappel des trois principes de la démocratie :

- Le régime parlementaire avec un exécutif fort ;
- Une décentralisation claire et responsable ;
- Le dialogue social et les accords passés entre les entreprises et les syndicats, sans oublier, avec des modalités particulières, les agriculteurs, les professions indépendantes, les

acteurs de plus en plus nombreux de l'économie sociale.

Pierre Mendès France avait d'ailleurs apporté sa contribution à cette tentation de régénération de la démocratie, en traitant de la démocratie organique¹.

En ne considérant que la France, on mesure l'ampleur des progrès à réaliser. Sans même aborder la remise en question de la V^e République, comment redonner au Parlement la visibilité et surtout la possibilité de débattre, en temps utile, des problèmes nationaux comme des questions européennes et internationales ?

Comment souscrire et respecter un contrat clair avec les partenaires sociaux, quelle part pour la négociation collective, quelle part pour la législation ? Le patronat est-il vraiment disposé à négocier ou bien préfère-t-il jouer sur les rapports de force qui lui sont actuellement favorables, compte tenu d'un chômage si important ? Les syndicats, si nombreux en France, peuvent-ils dépasser leurs stratégies d'organisation pour se rappeler seulement que l'union fait la force ? Quant au pouvoir, il cède trop souvent à la tentation de jouer sur la division syndicale et prend parfois le risque d'humilier les syndicats. Par exemple, était-ce vraiment nécessaire d'agir ainsi pour la réforme des retraites ? Quelques aménagements auraient pu créer un autre climat. Mais l'égo de nos dirigeants est tellement surdimensionné qu'il passe avant le souci d'une nation rassurée et apaisée.

Quant à la décentralisation, elle est, en France, d'une telle complexité qu'elle diffuse un sentiment d'irresponsabilité et nuit à l'efficacité des politiques que l'Etat et les régions devraient conduire ensemble. A tel point que, dans certains domaines, la confusion entraîne l'impuissance à faire face aux exigences de la situation économique et sociale. En d'autres termes, « *il n'y a pas de pilote dans l'avion* ».

LES DANGEREUSES ILLUSIONS DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE

Faute de répondre aux devoirs d'une démocratie organique, nos dirigeants sont séduits par la démocratie directe sous toutes ses formes.

Loin de moi l'idée de récuser le recours au référendum, à condition d'en faire un usage raisonnable et non un moyen de réduire l'influence du Parlement. Mais le devoir des gouvernements est de résister à deux autres

tentations : la dictature des sondages et la démocratie dite « participative ».

Aujourd'hui, nous dira-t-on, on ne peut gouverner ou prétendre gouverner, sans une armada de « spécialistes de l'opinion publique » armés de leurs batteries de sondages. On aurait envie de leur dire : « **à consommer avec modération** ». Certes les enquêtes d'opinion sont utiles, mais elles doivent connaître leurs limites.

Quant à la démagogie de la démocratie directe, croyez-vous que chaque citoyen puisse apporter la bonne réponse à des questions graves ou complexes, sans le travail préalable d'appréciation et de maturation que devraient effectuer les gouvernements ?

Le devoir de ces derniers est de s'entourer d'experts, sans pour autant leur concéder le dernier mot, puis de donner aux représentants élus des peuples les informations et le temps nécessaires pour en délibérer.

Ce que faisait Pierre Mendès France avec sa technique des dossiers traitant chacun d'une des priorités qu'il avait définies et proposées au Parlement et à la Nation. Avec le temps nécessaire à un bon travail, solliciter les meilleures expertises, fournir les explications indispensables, conseiller les acteurs politiques, économiques et sociaux. Avec le souci de ne pas se perdre en route, ou d'oublier les priorités au profit de l'humeur du jour, reflétée par les enquêtes d'opinion.

Ce qui explique mes réserves à l'égard de la « démocratie participative ». Dangereuse illusion que d'exposer les experts au peuple ou de marginaliser le travail des parlementaires. Je n'en déduis pas que tout est politique, selon une formule que l'on m'a souvent opposée lorsque j'expliquais que je m'intéressais aussi à l'évolution de la société, aux mouvements et innovations venus d'en bas. Les politiques doivent en tenir compte et ne pas se prendre pour des prestidigitateurs !

SÉDUIRE OU CONVAINCRE ?

Les partisans du « tout politique » opposent à cette vision d'une société qui se transforme d'elle-même mais aussi sous l'influence de la politique, le refus de considérer la part du rêve qui s'inscrit dans tout projet politique et dans toute campagne électorale.

Les Français savent de quoi il s'agit, car on leur a servi toutes les formules qui appellent à la

rupture avec l'ordre présent. Et si, instruits par l'expérience, ils en avaient assez de ces formules magiques, au point - dangereux - de devenir indifférents, sceptiques, plus encore : extrémistes ? C'est pourquoi je continue à penser que le renforcement de la démocratie passe par le refus de la comédie du pouvoir (dont les médias sont si friands) et par le refus de jouer les sauveurs (suprêmes ou non !).

Dès lors, le dilemme est entre convaincre et entraîner ou bien simplement séduire, le temps d'une élection. Est-ce condamner à l'avance, comme le diront les « classiques de la politique », toute tentative de parler vrai, de s'adresser à la raison ou au bon sens, d'expliquer sa vérité, sans laisser entendre que c'est LA vérité ? La voie est étroite, tant est grande la tentation d'« héroïser » le politique. Cette voie est celle du contrat passé avec la Nation et les citoyens, en tenant compte de la part d'aléas que réserve la vie.

La crise actuelle, pour profonde qu'elle soit, ne change rien à cette conception de la gouvernance que je viens de défendre.

Les contraintes sont fortes, les incertitudes nombreuses, mais ce n'est pas en mettant toutes les difficultés sur le compte de la crise, ce n'est pas en jouant sur les mots (pour n'avoir à parler ni de « **rigueur** » ni d'« **austérité** ») que l'on aidera les Français à prendre la mesure, à la fois du monde où nous vivons, mais aussi de leurs atouts comme de leurs handicaps pour construire un monde meilleur. Car le devoir des gouvernements et des candidats au pouvoir n'est pas de raconter des histoires à dormir debout, il est à la fois de dire leur vérité et leur expérience, leur espoir et le chemin qu'ils proposent vers plus de démocratie, de liberté et de justice.

Jacques DELORS

**Ancien Président de la Commission européenne,
ancien ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget.**

1. Notamment dans son discours d'Evreux, 23 juillet 1955.

François COLCOMBET

NOUS VOULONS LA DÉMOCRATIE

« *Donnez-nous, dit ce peuple, un roi qui se remue.* »
*Le monarque des dieux leur envoie une Grue,
 Qui les croque, qui les tue,
 Qui les gobe à son plaisir*
 La Fontaine, *Fables* (III, 4)

Ceux qui auraient pu croire que le siècle nouveau serait prospère et calme, auront vite déchanté. Dès l'année 2001, l'attentat de New York a donné le ton. Désormais, la sécurité, la vengeance, la guerre préventive, l'envol des budgets militaires sur fond de difficultés économiques graves pour les pays développés et du progrès à la fois souhaité et redouté des pays émergents, forment la toile de fond de notre nouveau monde.

UN PRÉSIDENT « QUI SE REMUE »

Certes, la France a, quant à présent du moins, été épargnée par le terrorisme. Mais elle ne l'a été ni par la crise financière et économique ni par la dégradation rapide et profonde de la démocratie. La V^e République qui, bon an mal an, avait su évoluer et s'assouplir, s'est grippée. La réduction de durée du mandat présidentiel, l'inversion du calendrier qui met, plus que jamais, le Parlement à la botte du Président, l'activisme d'un Président « *qui se remue* » et, pour couronner le tout, une réforme constitutionnelle à l'esbroufe, n'ont pas peu contribué à l'augmentation de la désaffection des citoyens qui ne votent plus, de la suspicion généralisée à l'égard des élus, des institutions et du populisme.

Comment remonter la pente ? Ou, du moins, ralentir la dégringolade ? Car, sans un sursaut, le pire devient possible et vraisemblable. Dans le domaine de l'économie dont, naguère, les

libéraux de droite et de gauche nous annonçaient l'heureuse évolution, les lois du marché devant paraître-il corriger chaque fois qu'il le fallait les excès et les désordres, les crises se sont succédées. Après les établissements financiers et les banques, les Etats eux-mêmes sont menacés. Un « 11 septembre » de l'économie n'est-il pas à craindre ?

PORTRAIT RESSEMBLANT

Quant à la politique, presque partout en Europe, la droite au pouvoir se durcit. Les peuples ne se contentent plus de dirigeants « débonnaires », ils veulent, ils ont enfin « *un roi qui se remue* ». Mais ils risquent toujours selon le fabuliste « *d'en rencontrer un pire* » (quel sera le score du Front national à la prochaine présidentielle ?). Si La Fontaine a pu écrire sa fable, c'est que de son temps déjà, les cités et les Etats avaient connu bien des déboires. Et notre vieux pays, comme ses proches voisins, a l'expérience du pire. Certains de ces pays ont été parfois dirigés « *par un homme médiocre, grossier [...] présomptueux, vaniteux, faussement généreux [...]* (qui) *se sert de ceux qu'il méprise, s'entoure de malhonnêtes, de menteurs, d'ineptes, d'aigrefins* ». Ce texte d'Elsa Morante décrit Mussolini (et non Berlusconi, ni personne d'autre) « *pourquoi écrit-elle encore, le peuple a-t-il toléré ces crimes ? Pourquoi est-il allé jusqu'à les applaudir ?* » et son traducteur, le poète Martin Rueff, de nous rappeler qu'Elsa Morante, du

moins, n'a jamais baissé les bras, qu'elle a combattu aussi bien le fascisme que les Brigades rouges¹.

LA LEÇON DE MENDÈS

Chez nous, en France, cette image du héros positif qui ne se résigne pas, nous l'avons avec Pierre Mendès France. Refusant l'accord Pétain-Hitler, il gagne l'Afrique pour continuer le combat. Arrêté, emprisonné, jugé, il s'évade vers la Suisse, traverse la France occupée, rejoint Londres et là, reprend aussitôt du service dans l'aviation, jusqu'à la Libération. C'est ce même Mendès qui, appelé à diriger la France, saura en quelques mois, par son charisme fondé sur le respect des citoyens et des valeurs républicaines, conquérir une large confiance dans l'opinion, faire la paix en Indochine et amorcer d'importantes réformes. Ce n'est pas un hasard si, quelques années plus tard, il s'opposera à de Gaulle, refusera la Constitution de la V^e République et combattra pied à pied la décadence de nos institutions. Comme Pierre Mendès France, François Mitterrand a, lui aussi, toujours fait front et ce n'est pas un hasard non plus si, après avoir pris la tête d'une gauche désorientée et divisée et lui avoir donné un projet, il l'a conduite à la victoire.

Ces exemples donnent une leçon claire : si déprimante soit l'actualité, si décevants soient les citoyens prêts à tolérer les crimes et à les applaudir, il ne faut pas baisser les bras, il ne faut délaissé aucun terrain. Celui des institutions reste prioritaire.

ROI, ROITELETS, COURTISANS ET FIGURANTS

La V^e République a peu à peu remplacé le gouvernement collectif de la République par le pouvoir solitaire d'un chef. A l'échelon national, c'est la règle. Le Président « *qui se remue* » décide de tout. Il est entouré de courtisans et de conseillers qui exercent le pouvoir. Les ministres jouent les utilités, font de la figuration, reçoivent au besoin les œufs pourris. Le Parlement entérine les décisions déjà prises.

D'une réforme l'autre, ce modèle est devenu celui des conseils régionaux et généraux, ainsi que des mairies. Le maire et les présidents d'exécutif ont vu leurs pouvoirs accrus au-delà du raisonnable. Cette situation a contribué au népotisme, au laisser-aller et à la corruption. L'ensemble de la classe politique, de droite comme de gauche, a ainsi mis les apparences contre elle.

Et pour ajouter une dernière touche à ce tableau : la réforme de la Constitution de fond en comble, c'est-à-dire l'instauration d'une VI^e République, n'a pas été retenue dans le programme du principal parti d'opposition qui, avec un aveuglement manifeste, reste partisan d'un système qui bafoue les valeurs dont il se veut porteur. Sans doute a-t-il été convaincu par la récente réforme constitutionnelle dont les « articles vitrine » sont la réforme du Conseil constitutionnel et l'accroissement des pouvoirs du Parlement.

PAS MÊME LES APPARENCES...

On a dit plus haut à quoi aboutissait ce renforcement, alors que le Parlement élu après le Président et pour une durée de mandat identique à la sienne, lui est étroitement inféodé. Ce sont les pouvoirs déjà exorbitants de ce Président qui sont encore accrus. Seul le Sénat, qui jusqu'à une date récente était toujours de droite (et où, par un hasard qui n'en est pas un, se trouvent rassemblés tous les principaux cumulards, dont quelques mis en examen), fait parfois de la résistance...

Quant à la fameuse réforme du Conseil constitutionnel - dont les pouvoirs ont été accrus puisque désormais, tout plaideur peut le questionner sur la constitutionnalité d'une loi, fût-elle ancienne - elle a certes permis de redresser la barre dans des matières où les libertés étaient joyeusement piétinées mais elle a très vite montré ses limites. Bien mieux, par un effet boomerang, elle a démasqué le défaut originel et irrémédiable de cette institution, défaut qui vicie toutes ses décisions : la désignation de ses membres par des personnalités politiques en fait un organe qui n'a ni l'indépendance ni l'impartialité, ni même les apparences

de l'indépendance ou de l'impartialité exigibles d'une juridiction ayant la compétence d'une cour constitutionnelle.

DES RÈGLES FAITES POUR LES AUTRES

C'est le département de la Saône-et-Loire - dirigé par Arnaud Montebourg - qui a porté le premier coup en récusant plusieurs membres de ce Conseil, qui avaient trempé dans l'élaboration d'un texte dont la constitutionnalité était contestée (en l'espèce, une loi relative au transfert des charges de l'Etat aux collectivités locales). Deux conseillers acceptèrent de se déporter. Modeste victoire.

En septembre 2010, nouvelle procédure concernant cette fois les prélèvements d'ADN. Le moyen invoqué était celui de la non-conformité du Conseil aux principes d'indépendance et d'impartialité affirmés dans la Convention européenne des Droits de l'Homme. Là, pas de réponse du Conseil, manifestement peu désireux de se saborder. C'est donc la Cour européenne qui statuera.

On notera au passage qu'à peu près à la même époque, le Conseil constitutionnel avait déclaré non conforme aux principes d'impartialité et d'indépendance le Tribunal pour enfants de l'Ordonnance de 1945, en ce qu'il ne peut pas être présidé par le juge pour enfants ayant instruit l'affaire. La logique aurait dû amener le Conseil constitutionnel à s'appliquer à lui-même les règles qu'il impose aux autres. Sinon quelle confiance peut-on avoir en lui ?

PARTIAL ET VASSAL

A ce propos, on note une rapide évolution de l'opinion publique. Les habitants de Saône-et-Loire et leur Président ne sont plus seuls à oser le contester. Dans un article récent (*Libération* du 5 septembre 2011), l'avocat Jean-Louis Bessis dénonce la « *partialité à tous les étages* », la « *vassalité* », le « *monolithisme* » du Conseil et les affaires qu'il évoque ne relèvent pas que des contrôles des élections présidentielles, où le Conseil a rendu au moins une décision manifestement contraire au droit...

Bien difficile de croire et de faire croire à la sérénité et à la sagesse de ces « Sages » du Palais Royal qui ne respectent pas le droit et la justice... Là encore, une réforme s'impose. Seul un pays où, à défaut d'accord sur tous les sujets, les institutions sont acceptées et reconnues, peut affronter un avenir pour le moins préoccupant.

Redonner une forme démocratique à nos institutions et restaurer la confiance des citoyens, c'est un débat qui nécessite, au-delà de ces réformes, un changement de comportement de ces élus. L'instauration d'une justice indépendante et d'une administration respectant une déontologie républicaine est indispensable. Mais par-dessus tout, il faut une presse vivante et libre. Celle-ci ne peut être assimilée à une simple marchandise cotée en bourse et vendue à l'encan.

FAUSSE GRANDEUR, VRAIE MISÈRE DE L'« ÉTAT FORT »

Mais - dira-t-on - que pèseraient ces réformes institutionnelles dans un monde où les tsunamis ne dévastent pas que les centrales atomiques mais aussi les établissements financiers, les banques et l'économie des pays qui se croyaient à l'abri ? Que pèse le droit face au terrorisme ? Ne vaut-il pas mieux, dans ce monde troublé, un Etat fort tenu d'une main ferme comme la France en a eu pour se sortir des conflits coloniaux ?

Certes, à ceci près qu'un Etat fort n'est pas forcément un Etat dont les citoyens sont exclus, où les libertés sont piétinées, la presse muselée, et où, peu à peu, la confiance envers un dirigeant se délite parce qu'elle est devenue illégitime, pour ne pas s'être en permanence ressourcée dans la démocratie.

Aussi bien de Gaulle lui-même n'a-t-il pas vu venir Mai 1968, qui annonçait sa fin. Le Président Bush a, lui, fini dans la honte laissant son pays désorienté et ruiné par sa politique de guerre. L'Union soviétique a sombré dans la corruption. Faute de démocratie.

UNE CONCEPTION EXIGEANTE DE LA CITOYENNETÉ

A l'inverse, on l'évoquait plus haut, la fin de la guerre d'Indochine a été obtenue dans un contexte bien différent. Et si la guerre qui a ensuite ravagé l'Algérie ne s'est pas étendue au Maroc et à la Tunisie, on le doit à cette même politique de fermeté et de démocratie réelle où le dirigeant s'adresse aux citoyens pour les informer et les consulter - et non pour les manipuler. Ajoutons, puisque nous évoquons l'Indochine, qu'après la guerre américaine, le basculement du Vietnam dans le camp soviétique et l'épisode épouvantable des Khmers rouges au Cambodge, c'est François Mitterrand - Président d'une V^e République française qui s'appuyait sur une large majorité parlementaire et respectait une presse qui n'avait jamais été aussi libre - qui a débloqué la situation. C'est dans ce même contexte que l'Europe s'est renforcée et raffermie et qu'à la chute du bloc de l'Est, les transitions vers la démocratie ont commencé.

Et aujourd'hui, ce n'est pas d'un homme providentiel que nous avons besoin. Encore moins d'un matamore. Il nous faut, comme l'écrivait François Stasse à propos de Pierre Mendès

France, un homme « *moderne et compétent ayant une conception exigeante de la citoyenneté et de l'organisation des pouvoirs* », un homme qui soit « *volontariste* ». Nous voulons un Président de la V^e République qui ait la volonté et le courage de mettre en chantier une réforme de cette Constitution. Nous voulons que, se réservant le rôle d'arbitre et de gardien des valeurs républicaines, il accepte que l'exécutif soit exercé par des ministres légitimés par le Parlement.

Nous sommes persuadés que les citoyens, comprenant le sens de cette réforme, retrouveraient leur place active et dynamique dans la vie du pays et que les décisions prises ensemble seraient efficaces. Nous voulons, pour notre pays, enfin, la démocratie.

François COLCOMBET

Magistrat honoraire,
co-fondateur du Syndicat de la magistrature,
Président d'honneur de la Convention pour la VI^e République.

1. *Petit manifeste des communistes (sans classe ni parti)*, suivi d'*Une Lettre aux Brigades rouges*, trad. Martin Rueff, Rivages, 2005.

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

Si vous souhaitez être informé de la situation des Droits de l'Homme dans le monde,
inscrivez-vous à la Newsletter de la FIDH sur www.fidh.org
et consultez le blog de la FIDH "Gardons les yeux ouverts", blog.gardonslesyeuxouverts.org

Pour soutenir les actions de promotion et de défense des Droits de l'Homme de la FIDH à travers le monde,
faites votre don en ligne sur www.fidh.org/dons
ou envoyez un chèque à l'ordre de la FIDH à l'adresse suivante :

FIDH - Service Donateurs - 17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS

(Chaque don donne droit à une réduction d'impôts de 66%)

Jean BAUBÉROT

LA LAÏCITÉ, ÉLÉMENT CLEF DE LA DÉMOCRATIE

Il existe actuellement, en France, un malaise autour de la laïcité. En effet, avant même de succéder à son père à la tête du Front National, Marine Le Pen s'en est réclamée pour mener une campagne hostile aux musulmans. Périodiquement, elle récidive. Et l'aile la plus à droite de l'UMP n'est pas en reste. Au printemps 2011, un « débat sur la laïcité », succédant au « débat » sur l'« identité nationale », et prônant une laïcité identitaire franco-française, a suscité des divisions au sein de la droite elle-même. Rappelons que le Premier ministre, François Fillon, a refusé d'assister à ce pseudo-débat. Les autorités religieuses et les associations laïques l'ont dénoncé comme stigmatisant à l'égard de l'Islam. En fait, dans ce contexte, l'invocation de la laïcité n'est qu'un masque pour tenter de cacher une politique qui va à l'encontre des libertés et qui est hostile aux migrants. C'est une laïcité falsifiée. Sans entrer ici dans le détail de cette histoire récente, il est nécessaire de rappeler les principes fondamentaux de la laïcité.

LA DÉFINITION ORIGINELLE DE LA LAÏCITÉ

Le terme de « laïcité » a été inventé à la fin du XIX^e siècle, en France. Le philosophe Ferdinand Buisson, alors adjoint du ministre de l'Instruction publique Jules Ferry, qui a laïcisé l'école publique, en donne une large définition en 1883. Dans une sorte de toile de fond, il prend un point de départ historique non déterminé où existent « la confusion de tous les pouvoirs et de tous les domaines » et la « subordination de toutes

les autorités à une autorité unique, celle de la religion ». Le décor ainsi planté, Buisson indique que, « par le lent travail des siècles », diverses institutions (administration, armée, justice...) se sont distinguées les unes des autres et progressivement affranchies d'une « tutelle étroite » de la religion. Dans ce processus de laïcisation, la laïcité survient, selon notre auteur, avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. On ne saurait mieux dire que la laïcité et la démocratie sont liées, qu'une laïcité autoritaire n'est pas une véritable laïcité.

Buisson donne quatre caractéristiques de la laïcité. Deux concernent l'Etat : « *L'Etat laïque, l'Etat neutre entre tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique* ». Mais la neutralité de l'Etat et son indépendance, sa séparation d'avec la religion ne sont pas des fins en soi. Leurs finalités concernent l'égalité et la liberté des citoyens : « *l'égalité de tous les Français devant la loi* » par « *l'exercice de tous les droits civils désormais assurés en dehors de toute condition religieuse* » ; « *la liberté de tous les cultes* », indépendants de l'Etat, gérant eux-mêmes leurs propres affaires. Buisson termine en affirmant qu'avec la laïcisation de l'école publique, la France est devenue la « *société la plus laïque d'Europe* ». Il estime donc que d'autres pays européens sont également laïques, quoiqu'à un degré moindre. Et que certains pays, hors d'Europe, le sont davantage que la France. L'auteur principal de la loi de séparation française des Eglises et de l'Etat (1905), Aristide Briand, en cite une demi-douzaine.

UNE DÉCLARATION INTERNATIONALE SUR LA LAÏCITÉ

Ainsi les pères fondateurs de la laïcité française n'ont jamais eu une vision nationaliste d'une laïcité qui serait une « exception française ». Un siècle plus tard, cette idée de la valeur universelle de la laïcité a été reprise par une *Déclaration internationale sur la laïcité au XXI^e siècle*, signée par 248 universitaires de 30 pays. Ce texte commence par affirmer « *la liberté de conscience* » qui implique « *la liberté d'adhérer à une religion ou à des convictions philosophiques* » non religieuses et le « *respect par l'Etat, dans les limites d'un ordre public démocratique [...] de l'autonomie des religions et des convictions* ». Ensuite, « *pour que les Etats soient en mesure d'assurer un traitement égal des êtres humains et des différentes religions et convictions* », une « *dissociation de la loi civile et des normes religieuses ou philosophiques particulières* » est nécessaire. « *Les religions et les groupes de conviction peuvent librement participer aux débats de la société civile* », sans « *imposer a priori des doctrines ou des comportements* ».

Enfin, l'égalité implique « *qu'aucune discrimination ne soit exercée contre des êtres humains dans l'exercice de leurs droits [...] quelle que soit leur appartenance* » en fait de religion ou de conviction. Et comme les signataires n'ignorent pas que la culture et la façon de vivre d'un pays, même laïque, restent marquées par des « *traditions nationales issues de groupes majoritaires* » (le calendrier, par exemple), ils demandent, notamment pour les « *groupes minoritaires* », des « *accommodements raisonnables* », sans lesquels ces groupes seraient victimes de discriminations indirectes. Accommodante, la laïcité française l'a été à ses débuts ; ainsi, l'école publique vaque un jour du milieu de semaine (le jeudi, puis le mercredi) pour faciliter la tenue du catéchisme. D'une manière générale, quand la loi a laïcisé l'école publique, le ministre a précisé : « *la loi de laïcité (n'est pas) une loi de combat (mais) une de ces grandes lois organiques qui sont destinées à vivre avec le pays, à entrer dans ses mœurs* » (Circulaire du 2 novembre 1882).

Revenons à la Déclaration. A partir de ces indications, la laïcité est définie « *comme l'harmonisation, dans diverses conjonctures*

socio-historiques et géopolitiques, des trois principes déjà indiqués : respect de la liberté de conscience et de sa pratique individuelle et collective ; autonomie du politique et de la société civile à l'égard des normes religieuses et philosophiques particulières ; non-discrimination directe ou indirecte envers des êtres humains ». Avec le vocabulaire et les enjeux du XXI^e siècle, on retrouve des préoccupations analogues à celles de Buisson. Surtout, la laïcité est présentée, dans les deux cas, comme l'articulation de plusieurs principes (trois ou quatre) ce qui fait d'elle un équilibre entre ceux-ci. « *La laïcité ainsi conçue*, ajoute la Déclaration, *constitue un élément clef de la vie démocratique* » ; elle accompagne « *l'avancée de la démocratie, la reconnaissance des droits fondamentaux et l'acceptation sociale et politique du pluralisme* » ; elle n'est « *l'apanage d'aucune culture, d'aucune Nation, d'aucun continent* ».

LES LIBERTÉS LAÏQUES

La Déclaration continue en énonçant les principaux « *débats de la laïcité* » et « *les défis du XXI^e siècle* » auxquels elle est confrontée. Tout citer déborderait le cadre de cet article. L'essentiel est de récuser une conception répressive de la laïcité à l'égard du religieux. Et, au-delà de cette caricature, il faut clarifier le sens d'une expression par laquelle certains veulent résumer aujourd'hui la laïcité : « *la religion, affaire privée* ». Cette formule est à la fois exacte et fautive. Elle est pertinente si elle signifie que la religion n'est pas affaire d'Etat, non plus qu'institution publique. Elle est une réalité collective qui doit être validée par les choix personnels (« *privés* », en ce sens-là) des croyants. Chacun y adhère ou non, de façon personnelle et libre. La laïcité signifie l'absence de religion officielle. Cela n'implique nullement, en revanche, la réduction de la religion à la « *sphère privée* ». Au contraire, la loi de 1905, par exemple, augmente la liberté des « *manifestations extérieures de la religion sur la voie publique* » (selon l'expression souvent utilisée dans les débats). La liberté de l'expression publique de la religion est garantie par la loi et les conventions internationales. Les religions peuvent participer aux débats de la société, sans imposer leurs vues *a priori*. Cela fait partie des libertés laïques. La grande distinction de la laïcité n'est pas entre

le public et le privé, mais entre le caractère plus ou moins officiel et le caractère volontaire et facultatif de la religion.

Face à une conception répressive et falsificatrice de la laïcité, il faut donc insister sur les libertés laïques en sachant que, dans certains domaines, la France prend du retard. Ainsi, Philippe Portier a-t-il fait remarquer, à propos de la bioéthique : **« alors même qu'elles ont été adoptées dans le cadre d'un régime "confessionnel", les lois danoise ou britannique accordent, en la matière, bien davantage à l'autonomie du sujet que le système français »**¹.

REFONDER LA LAÏCITÉ

Il faudra donc, dès qu'un changement politique interviendra en France, refonder la laïcité. Pour pouvoir le faire, il faudra sortir d'un débat stérile et éviter une confusion. Le débat stérile est la querelle des adjectifs. Certains prétendent qu'ajouter un adjectif à laïcité serait **« insulter la laïcité »**. Or la Constitution ajoute quatre adjectifs à la République : celle-ci est **démocratique,**

laïque, indivisible et sociale. Insulte-t-elle la République pour autant ? Bien sûr que non... Ce qui n'empêche pas, quand un adjectif est accolé à laïcité, d'examiner quelle orientation on veut ainsi donner à la laïcité. La confusion souvent faite est entre laïcité et sécularisation. La laïcité permet le choix. Suivant le choix que l'on fait, on peut être très religieux (donc, non sécularisé) et vivre tranquillement sa foi dans le respect de l'autre, ou complètement détaché de la religion (donc complètement sécularisé). La laïcité n'impose pas la sécularisation, elle permet au contraire une vie paisible dans une société où les citoyens entretiennent des rapports très différents avec la sécularisation.

Jean BAUBÉROT

Professeur émérite, titulaire de la chaire
« Histoire et sociologie de la laïcité »
à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE).

1. *La modernité contre la religion ? Pour une nouvelle approche de la laïcité*, sous la direction de Jacqueline Lagrée et Philippe Portier, Presses universitaires de Rennes, *Collection Sciences des religions* 2010, p. 7.



Appel à projets favorisant le « vivre ensemble », à Paris, dans l'Essonne et en Seine-Saint-Denis

La Fondation Seligmann, reconnue d'utilité publique en 2006, a été créée dans le respect de l'idéal laïque afin de combattre les sources du racisme et du communautarisme. Elle œuvre pour « le vivre ensemble » et promeut le rapprochement entre les citoyens et résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le sol français.

La Fondation encourage tous les processus d'insertion favorisant plus particulièrement l'apprentissage de la langue et comportant un volet culturel. Elle apporte une aide aux associations effectuant de l'accompagnement scolaire, luttant contre l'illettrisme et assurant l'alphabétisation et les cours de français langue étrangère pour jeunes et adultes et plus particulièrement pour les parents d'élèves.

La Fondation Seligmann intervient auprès d'associations ayant les mêmes objectifs, tant pour participer au financement d'un projet - à l'exception des rémunérations - que pour assurer des investissements permettant aux actions sélectionnées de se poursuivre sur plusieurs années.

Si vous souhaitez présenter un projet favorisant le « vivre ensemble », vous pouvez vous rendre sur le site de la Fondation Seligmann www.fondation-seligmann.org et, sous la rubrique « Actions », télécharger la fiche Action de mécénat.

Contact : fondation-seligmann@orange.fr

Pierre-Alain MUET

POURQUOI ET COMMENT LA GAUCHE PEUT REDRESSER L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

En 2012, le bilan économique et social de dix ans de majorité de droite se résumera en trois points : une explosion de la dette, une explosion du chômage, une explosion des inégalités. Un bilan auquel il faut ajouter un déficit extérieur qui n'a cessé de se creuser depuis 2003 pour atteindre 70 milliards d'euros alors que, de 1997 à 2002, la France connaissait un excédent compris entre 10 et 30 milliards d'euros.

D COMME DÉFICIT, D COMME DETTE, D COMME DROITE

La dette aura doublé en dix ans, passant, selon les propres prévisions du ministère des Finances, d'un peu moins de 900 milliards d'euros en juin 2002 à près de 1 800 milliards en juin 2012. Les seuls intérêts de cette dette représenteront, à partir de 2012, 55 milliards chaque année, c'est-à-dire le deuxième budget de l'Etat, juste après la mission Education. La crise n'aura eu qu'un rôle relativement modeste dans cette explosion de la dette et des déficits. Sur les 140 milliards d'euros de déficit en 2010, 40 milliards seulement résultent de la conjoncture, le reste - 100 milliards (5 points de PIB) - est de nature structurelle. En d'autres termes, s'il n'y avait pas eu la crise, si la croissance avait été égale à la croissance potentielle de l'économie, le déficit de 2010 aurait tout de même été de 100 milliards d'euros : un déficit structurel jamais observé.

UNE RUINEUSE ABSURDITÉ

Ce déficit résulte largement d'une politique qui a laissé dériver les déficits dans une période de croissance, en pratiquant 70 milliards d'allègements d'impôts à crédit depuis 2002, en grande

partie d'ailleurs au profit de nos concitoyens les plus fortunés. La comparaison avec l'Allemagne est éclairante. Après la crise, l'Allemagne aura ramené son déficit sous la barre des 3% dès 2011. Elle était pourtant, comme la France, en déficit excessif en 2005 mais elle a mis à profit la période de croissance 2006-2008 qui précédait la crise pour réduire son déficit à zéro en 2008, alors que la France le laissait dériver.

Quant à l'explosion du chômage, la comparaison avec l'Allemagne est tout aussi éclairante. Nos pays ont tous deux souffert de la crise, mais tandis que l'Allemagne dépensait 5 milliards d'euros en 2009 pour réduire le temps de travail et développer le chômage partiel afin de préserver l'emploi dans ses entreprises, la France dépensait chaque année 4,5 milliards dans cette politique absurde de subvention aux heures supplémentaires. Résultat : alors que nos deux pays avaient le même taux de chômage avant la crise (7,5% à l'été 2008) l'Allemagne a réduit le sien à 6% quand le nôtre frôle les 10%¹.

D'ABORD L'EMPLOI, LA DEMANDE, LE REVENU

On ne sortira pas de la situation présente par l'actuelle politique d'austérité aveugle, dont le principal résultat est de casser un peu plus la croissance. Pour réduire les déficits publics, il faut au contraire s'attaquer simultanément aux trois déficits qui minent notre économie : le déficit d'emploi, le déficit de compétitivité et le déficit des finances publiques.

Résoudre ces trois déficits suppose une politique subtile agissant à court terme sur l'emploi

et la demande, à plus long terme sur la compétitivité et tout au long de la législature sur le déficit public. Mais, à court terme, c'est d'abord sur la demande et donc sur le revenu qu'il faut agir. Le taux d'utilisation des capacités de production, après avoir baissé de 15 points en 2009 au plus fort de la récession, en reste à un niveau historiquement bas : 10 points au dessous de sa valeur moyenne en longue période, en 2011 ; le chômage est très élevé et le taux de chômage des jeunes a battu un triste record. Dans cette situation conjoncturelle, c'est la création massive d'emplois qui instaure à court terme les conditions d'un retour de la croissance en augmentant le revenu des ménages et la demande, et en rétablissant la confiance nécessaire à l'investissement. Pour relancer très rapidement l'emploi et le pouvoir d'achat, la mesure la plus efficace est la création de 300 000 emplois-jeunes.

LES TROIS PILIERS D'UNE POLITIQUE

Il faut à plus long terme une action sur l'innovation, la politique industrielle et l'éducation. C'est une politique industrielle active inscrite sur l'ensemble de la législature qui permettra de résorber progressivement le déficit de compétitivité et d'augmenter la croissance potentielle de l'économie. Enfin, la réduction des déficits publics résultera de la conjugaison d'une croissance restaurée - qui permet de maintenir un écart entre croissance des recettes et croissance des dépenses - et d'un rééquilibrage des prélèvements obligatoires, supprimant les niches injustes et inefficaces pour dégager des ressources nouvelles sans peser sur la demande.

Seule la combinaison ordonnée de ces trois axes permettra de résoudre les trois déficits. Un choc de demande non accompagné d'une politique de compétitivité structurelle buterait à terme sur l'insuffisance de la croissance potentielle. Une politique industrielle qui ne s'appuierait pas sur une restauration préalable de la demande se diluerait rapidement, sans impact durable sur l'offre et la compétitivité. Une réduction des déficits appuyée sur la seule politique d'austérité, telle qu'appliquée actuellement, empêcherait toute reprise de l'activité économique en laissant persister chômage et déficits.

DES PME ARMÉES POUR LA MONDIALISATION

Comparée à l'Allemagne, la faiblesse de la compétitivité française ne résulte ni du coût salarial (identique dans les deux pays), ni du temps de travail (plus faible en Allemagne), ni même de l'importance des grands groupes, mais de la structure du tissu industriel et de l'absence de grosses PME dynamiques. Entre les grandes entreprises, parfaitement insérées dans la mondialisation, et la masse des petites et moyennes entreprises, peu présentes sur les marchés extérieurs, l'écart est trop important. La seconde faiblesse réside dans une gamme de produits trop peu sophistiquée, ne reposant pas suffisamment sur l'innovation, ce qui rend les exportateurs français, plus que d'autres, vulnérables aux variations de prix, donc au cours de l'euro ou à l'évolution des coûts salariaux.

Bref, ce n'est pas par une politique de bas salaires que la France développera son industrie mais par la mise en œuvre de pôles de compétitivité appuyés par une banque publique d'investissement en relation avec les régions, permettant aux PME de s'insérer pleinement dans la mondialisation, à côté des grands groupes. Pour favoriser l'investissement, il faut également, sans changer son rendement, diminuer l'**Impôt sur les Sociétés (IS)** pour les profits réinvestis et l'augmenter sur les profits distribués.

AU BONHEUR DES RICHES, CADEAUX ET NICHES

Le creusement des inégalités n'est pas spécifique à la France, mais ce qui caractérise notre pays, c'est que toute la politique économique de ces dernières années aura consisté à les accentuer. De la baisse des taux supérieurs de l'Impôt sur le Revenu (IR) des années Chirac à la quasi-suppression de l'Impôt Sur la Fortune (ISF) à l'été 2011 en passant par le paquet fiscal de l'été 2007, toutes les politiques fiscales ont consisté en cadeaux aux plus fortunés de nos concitoyens. Résultat : l'imposition du revenu s'est réduite comme une peau de chagrin et est tellement mitée par les niches fiscales, que plus on monte dans l'échelle des revenus, plus

l'impôt baisse à proportion de ceux-ci ! Pour les 1000 plus hauts revenus, le taux effectif est très éloigné du taux marginal de 41%, il est seulement de 25%. Et quand on atteint les dix plus hauts revenus, il tombe à moins de 20%. Pourquoi ? Parce qu'en très grande partie, les revenus du capital échappent aujourd'hui au barème progressif de l'impôt, en utilisant toutes les niches fiscales à leur disposition et en bénéficiant des prélèvements forfaitaires ou libérateurs.

On retrouve la même inégalité en matière d'imposition des entreprises : plus l'entreprise est grande et moins elle paye d'impôts. En raison des niches fiscales, le taux d'imposition réel des sociétés est très éloigné du taux théorique de 33,3%. S'il est proche de 30% pour les PME de moins de 10 salariés, il tombe à 13% pour les entreprises de plus de 2000 salariés, 8% pour les entreprises du CAC 40 et il est égal à zéro pour l'entreprise qui réalise les profits les plus élevés ! *Total* peut en effet, en toute légalité, réaliser 11 milliards d'euros de bénéfices et ne payer aucun impôt en France.

INVERSER L'EFFET « BOULE DE NEIGE »

Une réforme majeure s'impose : supprimer l'essentiel des niches fiscales de nos impôts ainsi que les prélèvements forfaitaires et libérateurs, pour que les revenus du capital soient imposés au barème de l'impôt sur le revenu comme les revenus du travail. Puis fusionner les deux impôts sur le revenu que sont l'IR et la Contribution Sociale Généralisée (CSG) pour construire un impôt citoyen plus simple, plus clair, plus juste car plus progressif.

Revenir au déficit de 3% en 2013, c'est non seulement respecter l'engagement européen de

la France, mais c'est aussi, dans les conditions de dette (86% du PIB) et de croissance probable en 2012 (1,5% ?), franchir le seuil qui inverse l'effet « boule de neige » de la dette. Une fois passé ce seuil, la bonne règle budgétaire doit certes continuer à réduire les déficits, mais en arbitrant entre le financement des priorités politiques et la vitesse de réduction de la dette. Martine Aubry propose une règle simple : affecter la moitié des recettes de la croissance à la réduction des déficits, l'autre au financement des priorités. Cette règle assure que le déficit se réduit fortement dans une période de croissance forte, sans sacrifier le soutien à l'économie si la croissance est plus faible.

IL EST TEMPS DE RÉHABILITER L'IMPÔT

A l'heure de la mondialisation, on peut construire n'importe où une usine moderne. Mais pour que celle-ci fonctionne efficacement, encore faut-il des infrastructures, une main-d'œuvre formée, un système éducatif et de recherche efficace. Il faut aussi une protection sociale qui permette à chacun de prendre des risques, de changer d'emploi ou de créer son entreprise. Bref, ce qui caractérise les économies développées dans le monde, c'est un secteur public développé et efficace. Car, à rebours du discours libéral qui a dominé le monde au cours de ces 30 dernières années, la solidarité est un puissant facteur d'efficacité économique. Il est temps de réhabiliter l'impôt.

Pierre-Alain MUET
Economiste,

député de la deuxième circonscription du Rhône

1. Taux de chômage harmonisés, publiés par Eurostat.

Prochain numéro d'Après-Demain
LA PLACE DE L'ÉCOLE DANS LA SOCIÉTÉ
à paraître en janvier 2012

Pierre JOXE

LA JUSTICE, TROISIÈME POUVOIR ?

On souligne souvent, pour critiquer les institutions de la V^e République, le fait que la Justice n'est pas présentée comme un « **pouvoir** » mais, d'après le texte même de la Constitution, comme une « **autorité** ».

C'est en effet son titre VIII : « *De l'autorité judiciaire* ».

Et l'article 64 de la Constitution précise : « *Le Président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire. Il est assisté par le Conseil supérieur de la magistrature...* ».

Observons, tout d'abord, que parmi les nombreuses Constitutions que la France a connues depuis la Révolution française, assez rares sont celles dont le texte exprime de façon claire l'existence d'un pouvoir judiciaire.

Certes, c'est le cas de notre première Constitution, celle de 1791 qui, dans son titre III, intitulé « *Des pouvoirs publics* », énumère trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire. On est donc dans une configuration conforme au modèle préconisé par Montesquieu.

Après l'épisode montagnard, la Constitution de l'an III, à son tour, distingue ces trois pouvoirs. Mais, sans parler des constitutions napoléoniennes qui, les unes après les autres, nient aussi bien la séparation des pouvoirs que les bases mêmes de la démocratie, on observe que les Chartes du XIX^e siècle n'évoquent jamais le pouvoir judiciaire.

Au contraire, la Charte de 1814 institue un « *ordre judiciaire* » et son article 57 précise que « *Toute justice émane du roi* ».

Il en va de même de la Charte de 1830 qui emploie les mêmes termes dans son article 48. C'est dans la Constitution de 1848 que l'on renoue avec cette brève tradition de trois titres consacrés à ces trois **pouvoirs**. Mais, comme on sait, elle n'eut que peu de conséquences dans la vie publique et ni le Second Empire, ni la

III^e République, ni la IV^e, pour des raisons fort différentes, n'instituèrent un pouvoir judiciaire. Les lois constitutionnelles de 1875 n'instituent que deux pouvoirs publics : législatif et exécutif. La Constitution de 1946 est muette sur ce point, mais crée un Conseil supérieur de la magistrature, déjà présidé par le Président de la République et où les magistrats élus sont très minoritaires : 4 sur 14 membres.

Cette description pourrait faire penser que le texte même de la Constitution de la V^e République n'est donc pas une régression...

Cependant, ce texte ne se borne pas - négativement - à ne pas désigner la Justice comme un « **pouvoir** » : il la nomme « **autorité** », sans lui conférer l'initiale majuscule qu'il accorde au Président, au Gouvernement et à l'Assemblée... Or, chacun comprend qu'une autorité provient d'un pouvoir qui la délègue, l'attribue, l'institue en quelque sorte.

Le général de Gaulle l'entendait bien ainsi : dans une conférence de presse en 1964, interrogé sur ce point, il répondit qu'il « *doit être évidemment entendu que l'autorité de l'Etat est confiée toute entière au Président, qu'il n'en existe aucune autre, ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire qui ne soit conférée et maintenue par lui* ».

En outre le titre, le nom d'« **autorité** », depuis les débuts de la V^e République, a été attribué à plusieurs dizaines d'institutions, multipliées de façon extravagante : les « **autorités administratives indépendantes** », telles le Conseil supérieur de l'audiovisuel, la Commission des infractions fiscales ou l'Autorité de la concurrence dont plusieurs ont des fonctions non seulement administratives et réglementaires, mais aussi disciplinaires et quasi juridictionnelles.

L'expression « **pouvoir public** » elle-même n'est pas beaucoup plus claire car elle n'est pas souvent définie par nos textes constitutionnels mais

il est certain que, dans nos institutions, c'est le suffrage universel qui définit le pouvoir public républicain. Cela est vrai directement pour les députés envoyés par le suffrage universel direct à l'Assemblée nationale, comme pour le Président de la République depuis la réforme constitutionnelle de 1962. En revanche, ce n'est que de façon indirecte que le Sénat, comme le Gouvernement, détient son pouvoir du suffrage universel.

La Justice, qui rend toutes ses décisions « **au nom du peuple français** » n'est donc que très indirectement rattachée au suffrage universel par le double canal juridique de la Loi portant statut particulier de la magistrature et des institutions qui sont censées assurer son indépendance, à savoir le Conseil supérieur de la magistrature et... le Président de la République lui-même, bizarrement désigné comme « **garant** » !

Or, on sait qu'aujourd'hui ce Conseil supérieur de la magistrature, récemment réformé, assure très peu l'indépendance de la magistrature... Quant au Président de la République, censé en être le garant, il est en vérité le maître des principales désignations de magistrats, comme des plus modestes.

Peut-être faudrait-il donc revenir à la définition presque technique que Montesquieu donne de la séparation des pouvoirs : « **Il n'y a point de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutive** ».

Par cette phrase de *L'Esprit des Lois*, on est renvoyé à l'époque où la puissance de juger - pour reprendre l'expression de Montesquieu - était en fait déléguée par le roi, qui était à la fois la puissance exécutive et la puissance législative.

On pourrait imaginer de se rapprocher du modèle classique aux Etats-Unis d'Amérique et auquel se rattachait la Constitution de 1791, selon laquelle les juges étaient élus :

« **Article V : Le Pouvoir judiciaire est délégué à des juges élus à temps par le peuple.** »

Il vaut mieux sans doute considérer que l'essentiel de l'indépendance de la Justice dépend du statut des hommes et des femmes qui ont choisi d'en faire un métier.

C'est plutôt, par conséquent, l'indépendance réelle des juges qu'un statut constitutionnel incertain, en garantissant des décisions de justice à l'abri de l'influence du pouvoir politique,

qui permet à une magistrature professionnelle de prendre des décisions fondées en droit.

Ce droit est, d'ailleurs, de plus en plus complexe. En effet, au XVII^e siècle, nul n'imaginait qu'un jour les juges français seraient chargés d'appliquer des textes juridiques confectionnés en dehors des limites du territoire national.

Or, de nos jours, lorsque nos juges rendent leurs décisions au nom de notre peuple, ils ne les rendent pas seulement en application des lois votées par les représentants du peuple français, mais aussi et de plus en plus souvent, en application de textes qui n'ont pas été votés à proprement parler par nos élus, mais dont l'application a été étendue au droit français, et dont l'origine peut venir de décisions de différentes instances européennes inconnues du grand public. Plus largement encore que par l'application des règles de droit européennes, c'est l'application de conventions internationales dans les domaines les plus divers qui composent ou influencent le système juridique français et que les juges nationaux sont chargés de mettre en œuvre. Les règles juridiques sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus techniques, de plus en plus complexes.

En conclusion, il n'est sans doute pas prioritaire de chercher à définir de façon nominale, un pouvoir judiciaire qui n'est, en effet, pas plus présent dans la Constitution de 1958 que le pouvoir exécutif ou le pouvoir législatif : deux termes que l'on ne trouve pas dans le texte constitutionnel.

La création d'un pouvoir judiciaire indépendant et fiable n'est sans doute pas une question de réforme constitutionnelle mais plutôt de conception du service public.

C'est avant tout l'indépendance, la situation professionnelle et les moyens de travail des magistrats qui sont constitutifs d'un « pouvoir » judiciaire. C'est la garantie d'impartialité dans la gestion des carrières. C'est, par conséquent, le mode de nomination et de fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature. C'est aussi, évidemment, l'existence de moyens suffisamment importants en immeubles, matériel, crédits et personnel administratifs et techniques pour que les magistrats soient en état de conduire, de façon efficace et sereine, leurs

investigations, leurs recherches, et éventuellement, leurs expertises. On doit, évidemment, souhaiter qu'un certain nombre de réformes amplifient encore le rôle et l'indépendance des magistrats : le rattachement de la police judiciaire à la justice ; l'évolution de la juridiction administrative dans le sens d'un service public plus performant ; la création de services publics de la défense comme il en existe dans plusieurs pays démocratiques.

Pour atteindre pleinement leur but, de telles évolutions devraient être couronnées un jour par une profonde réforme du Conseil constitutionnel qui le placerait comme une véritable juridiction au sommet du système judiciaire français, comme c'est le cas dans l'Allemagne d'aujourd'hui, où la Cour constitutionnelle de Karlsruhe n'est pas seulement la Cour constitutionnelle : elle est la Cour Suprême. Cela supposerait que, comme c'est le cas en Allemagne, le recrutement des membres de cette Cour soit entièrement assuré parmi des juristes professionnels, magistrats ou universitaires.

Unanimement respectés, coiffant ce qui correspond à notre Cour de Cassation et à notre Conseil d'Etat, ses membres et son Président sont désignés par une majorité qualifiée du **Bundestag** et du **Bundesrat** (les deux chambres du Parlement fédéral) ce qui garantit un équilibre et une neutralité partisane jamais démentie. Cette Cour est un modèle. Ses décisions sont longuement argumentées et claires. Elles publient toujours, en annexe, les **opinions différentes** qui ont été exprimées minoritairement. Depuis un demi-siècle, placée au sommet de la hiérarchie des différentes juridictions allemandes, la Cour de Karlsruhe n'a jamais justifié les craintes parfois exprimées de voir s'instituer un « **gouvernement des juges** ». Au contraire, elle exerce assurément un pouvoir judiciaire dans cet Etat de droit. La France s'en inspirera sans doute un jour.

Pierre JOXE

Premier président honoraire
de la Cour des comptes

Après-
demain

BON DE COMMANDE

Commandez en ligne sur www.fondation-seligmann.org (rubrique Après-demain) :
vous pouvez vous abonner, acheter des numéros et télécharger les articles parus depuis 2008.

Commandez par courrier

Règlement à adresser à : **Après-demain – BP 458-07 – 75327 Paris Cedex 07**
Accompagnez votre bon de commande d'un mandat administratif ou d'un chèque.
Vous recevrez une facture sous huitaine.

- **Abonnement annuel*** : - Ordinaire : 34 € ;
- Etudiants, syndicalistes et groupés (5 et plus) : 26 €
- Encouragement : 54 €
- Etranger : 51 €
- **Prix du numéro*** : 9 €, étranger : 11 €
- **Collections reliées*** des numéros par année avant 2007 : 34 €, des années 2007-2008 et 2009-2010 : 60 €

Mes coordonnées :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse e-mail :

Contactez-nous : fondation-seligmann@orange.fr

* Remise libraire : 10 % - TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)

Catherine WIHTOL DE WENDEN

GAGNER LE FUTUR AVEC LES IMMIGRÉS

L'immigration est devenue, depuis plusieurs années, l'un des enjeux du débat politique français, à l'instar de nombre de pays européens hantés par la montée de l'extrême droite. Mais de quoi parlons-nous ? Il y a confusion en tous points parmi les termes employés par les protagonistes de ces débats car on ne s'entend ni sur les mots (immigrés, étrangers, secondes ou troisièmes générations), ni sur les catégorisations de l'immigration, encore moins sur les chiffres et sur les moyens d'identification des appartenances étrangères, ethniques ou religieuses, suite à la clôture provisoire du débat sur les statistiques ethniques.

L'autre élément du débat porte sur l'évaluation de l'intégration : de nombreux experts se sont penchés, à l'instigation de Bruxelles, sur les instruments de mesure de l'intégration, par des indices comparables d'un pays européen à un autre et, là encore, ils se sont heurtés à des différences de mesure d'un pays à l'autre et surtout à la difficulté de comparer des situations migratoires entre des pays entrés tôt ou plus tard dans l'ère des migrations, avec un paysage migratoire très contrasté quant aux nationalités en présence en fonction de l'histoire et de la géographie de chaque pays d'accueil.

« VISIBLES »

De quoi parlons-nous alors ? S'il s'agit de l'accueil, on se penche sur les conditions sociales de l'entrée des primo-arrivants, c'est-à-dire les flux annuels de nouveaux immigrés, nés à l'étranger, ayant fait le voyage pour entrer en

France dans des conditions légales. S'il s'agit de l'intégration, le terme « immigré » est lui-même très flou, il a fait couler beaucoup d'encre et le débat s'est récemment dévoyé entre « identité nationale » et pratiques ultra-minoritaires de l'islam. Il se rapporte à la fois aux immigrés, au sens défini plus haut - c'est-à-dire la génération des parents, travailleurs peu qualifiés des années de croissance et nouveaux entrants actuels - et aux enfants issus de l'immigration, qui n'ont pas immigré, sont souvent nés en France et sont souvent français, mais restent considérés dans l'opinion publique comme immigrés car ils sont « visibles », de culture musulmane pour la plupart, ces deux caractéristiques suffisant le plus souvent pour qu'on questionne la nature de l'intégration.

« VOCATION À RENTRER »

La France est le plus ancien pays d'immigration en Europe car ses premiers flux étrangers de masse ont commencé dès la seconde moitié du XIX^e siècle en raison des pénuries de main-d'œuvre dans un pays qui s'industrialisait et d'un contexte de déclin démographique. Le besoin de soldats devant l'imminence d'un conflit franco-allemand a aussi conduit à ouvrir, plus tôt que chez nos voisins, le droit de la nationalité fondé sur le droit du sang depuis le Code civil napoléonien, au droit du sol. La France comptait alors 300 000 étrangers au recensement de 1851, un million en 1900 et trois millions au début des années trente, quand une vague xénophobe et antisémite, conjuguée à la crise économique, frappe durement le pays.

La politique d'immigration d'alors se préoccupait assez peu de l'assimilation, ancêtre de l'intégration, car on considérait qu'une partie de la main d'œuvre, européenne et coloniale pour l'essentiel, avait « vocation » à retourner au pays et que seuls les réfugiés venus nombreux au lendemain de la première guerre mondiale, les migrants ayant « vocation » à l'installation (commerçants, artisans, élites), étaient concernés. L'immigration n'a été entièrement gérée par l'Etat qu'à partir de la Libération, quand l'entrée et l'accueil sont totalement remis à plat (Ordonnance de 1945) ainsi que le droit de la nationalité, tandis que le pays devient plus volontariste quant à ses impératifs démographiques, de main d'œuvre et d'assimilation, sous l'égide d'Alfred Sauvy. Les **Trente Glorieuses** (1945-1975) voient affluer des vagues de nouveaux arrivants, souvent non contrôlées, signant l'échec d'une politique trop étatique : les nationalités se succèdent les unes après les autres (Italiens, Espagnols, Portugais, Yougoslaves, Turcs, Tunisiens et Marocains, Africains sub-sahariens, les Algériens ayant constitué une immigration plus ancienne tout au long du XX^e siècle).

SEUL, NON QUALIFIÉ, ANALPHABÈTE : L'OS DES TRENTE GLORIEUSES

L'image type de l'immigré est celle de l'**OS (Ouvrier Spécialisé)**, homme seul, non qualifié et souvent analphabète, travaillant à l'usine, à la mine ou aux champs, retournant chaque année au pays et tourné vers son pays d'origine, souvent nouvellement indépendant. A partir de juillet 1974, suite à la crise pétrolière, le gouvernement français décide de suspendre les entrées de main-d'œuvre salariée, peu contrôlées auparavant et commence à parler d'intégration, un terme lancé par Jacques Soustelle au temps de l'Algérie coloniale. Le secrétaire d'Etat à l'immigration, Paul Dijoud, lance une série de mesures pour l'intégration : on s'intéresse désormais à ceux qui sont là puisque les entrées (y compris des familles) sont suspendues... Jusqu'à ce que le Conseil d'Etat, en 1977, annule les dispositions sur l'arrêt du regroupement familial. On commence à parler de relations interculturelles, mais pour mieux préparer le retour, encore

considéré comme l'issue de tout parcours migratoire. L'égalité des droits sociaux entre Français et étrangers dans le travail a été acquise en 1975 (représentation et éligibilité dans l'entreprise et à l'échelon syndical, sauf pour les conseils de prud'hommes) et la liberté d'association est acquise pour les étrangers en 1981. D'autres promesses, comme le droit de vote des étrangers, n'ont toujours pas été tenues, après trente ans de débats.

UNE QUESTION JAMAIS TRANCHÉE

Où en est-on aujourd'hui ? La politique d'accueil et d'intégration a été largement déléguée par l'Etat aux associations et aux communautés locales. Aux associations, car elles ont été fédérées par l'Etat, dès le milieu des années 1970, en un réseau d'accueil et financées par le **Fonds d'Action Sociale (FAS)** pour contribuer à l'amélioration des conditions d'entrée et d'intégration des primo-arrivants et des enfants issus de l'immigration.

Ce mouvement associatif, dense mais disparate, a été très affaibli à partir du milieu des années 1990, quand le mouvement « beur », qui en est une composante, a cessé de plaire et que les définitions de l'intégration sont devenues multiples. Faut-il favoriser la différence (on parle aujourd'hui de diversité) ou promouvoir une citoyenneté aux allégeances exclusives à la France ? La question n'a jamais été tranchée, d'autant moins qu'elle a été progressivement prise en charge par la Politique de la Ville, à partir de 1990, avec un ministère de la Ville et des politiques sociales à destination des familles et des enfants issus de l'immigration, tout en faisant une place à l'expression des cultures.

UN MAL FRANÇAIS : PROCLAMER AU LIEU D'AGIR

Sur ces vingt dernières années, le débat sur les options jacobines ou plurielles (dénoncées parfois comme communautaristes) peut être assimilé à un mal français, auquel se greffe la difficulté à s'interroger sur l'effectivité des droits. On tend en effet à penser qu'en France, à partir du moment où l'on a proclamé que tous les citoyens naissaient libres et égaux en droits, et que l'on

avait fait de *Liberté, Égalité, Fraternité* notre devise, l'essentiel était acquis. Les Anglo-Saxons ont beaucoup d'avance sur nous depuis qu'ils se sont plus pragmatiquement intéressés à l'effectivité des droits, aux conditions de possibilité de l'accès à l'égalité réelle, ce qui les a conduits à lutter précocement, dès le milieu des années 1970, contre les discriminations raciales.

En France, les discriminations n'ont cessé d'être dénoncées sous la pression de l'Union européenne depuis la fin années 1990. Mais peu a été fait dans ce domaine, en matière de sensibilisation des métiers de la sécurité, alors que la plupart des épisodes de violences urbaines ont pour point de départ un sentiment de discrimination policière à l'encontre de jeunes blessés et tués, face à des policiers souvent restés impunis. Plusieurs commissions indépendantes, dont la défunte **CNDS (Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité)**, ont mis en relief ce phénomène.

LE PLAFOND DE VERRE TIENT TOUJOURS

Discriminations également dans l'accès à l'emploi, avec une lente prise de conscience du « plafond de verre » à l'encontre des minorités « visibles » mais peu de politiques systématiques. Discriminations dans les orientations scolaires, un ensemble qui a fait des programmes d'égalité des chances et autres *plans Marshall* pour les banlieues, des politiques qui semblent manquer d'une volonté forte de changer la donne. Quant à la mise en œuvre de la mixité sociale dans les quartiers périphériques et les centres urbains dégradés, quelques initiatives existent, mais elles restent rares car on hésite entre l'élitisme républicain consistant à sortir les élèves les plus performants et les familles les plus « méritantes » qui le souhaitent des quartiers difficiles et la densification des mêmes quartiers par plus d'appropriation des lieux par les habitants grâce à leur participation et à l'installation d'entreprises, de commerces et de classes moyennes. Faut-il sortir des banlieues ou au contraire les densifier ? Il ne s'agit pas là d'un affrontement droite-gauche mais de deux définitions de l'intégration républicaine.

IDENTITÉ NATIONALE : L'ÉTERNEL SOUPÇON

Enfin, la conquête de nouveaux droits peine à progresser : les droits politiques locaux pour les étrangers non communautaires n'ont pas été reconnus malgré quelques tentatives non suivies d'effet en 2000 alors que le tiers des États de l'Europe des 27 l'a maintenant mis en œuvre. L'accent mis sur la dissuasion sécuritaire a parfois ruiné des parcours d'intégration. Il conduit une partie des Français à considérer que d'autres Français ne le sont pas ou le sont moins qu'eux car ils sont « visibles » (noirs ou arabes), donc mal intégrés, suspectés d'appartenance à un islam guerrier (bien que nous soyons dans un pays laïc) et acteurs potentiels de troubles à la sécurité intérieure, aux allégeances douteuses quant à l'identité française. La multiplication des contrôles d'identité, l'usage systématique de la mise en garde à vue (récemment réformée, cependant) creusent une fracture dans la société française entre ceux qui se considèrent comme français mais ne sont pas toujours considérés comme tels et ceux à propos desquels on ne se pose pas la question.

Le récent débat sur l'identité française, ainsi que le projet de réforme du code de la nationalité consistant à en restreindre l'accès pour ceux qui sont nés en France et à limiter les cas de double nationalité, vont dans ce sens. La suspicion règne, ce qui ne facilite pas les parcours d'intégration de ceux, la majorité, qui ont joué le jeu de l'intégration ordinaire malgré les handicaps sociaux et les discriminations. Enfin, la fragilisation du séjour des derniers arrivés (sans-papiers, demandeurs d'asile, familles) a un impact sur les conditions de leur accueil et hypothèque leur future « intégration », quand le séjour est précaire, que le travail se fait au noir et qu'on est à la merci des reconductions à la frontière (avec affichage chiffré de leur nombre, jusqu'à 30 000 par an).

LES PROGRÈS DISCRETS DE L'INTÉGRATION ORDINAIRE

Ce bilan assez sombre ne peut néanmoins occulter la progression de l'intégration, malgré tout : la plupart des enquêtes, dont celle de l'**Institut National d'Études Démographiques (INED)**

sortie en 2010, le montrent, de même que les nombreux travaux de terrain menés par les étudiants dans le cadre de leurs thèses. Les universités comptent aujourd'hui des jeunes issus de l'immigration, totalement absents du paysage académique il y a vingt ans. Le nombre d'élus municipaux progresse, malgré l'absence d'élus à l'Assemblée nationale issus des minorités « visibles », à l'exception d'une seule, Mme George Pau-Langevin, plus quelques élus au Sénat et au Parlement européen. Par-delà les parcours d'exception de ministres, de sportifs et de créateurs en vue, ce qui progresse, c'est surtout l'intégration ordinaire d'enfants issus du monde ouvrier immigré, de parents presque ou totalement analphabètes qui ont suivi les filières républicaines, empruntées jadis par les jeunes issus du monde ouvrier et paysan français : employés de la RATP, de la SNCF, professeurs des écoles, agents commerciaux, cadres moyens. Une élite intellectuelle émerge, autour de la production de pièces de théâtre, de films, de romans et essais et commence à poindre dans les rédactions et dans les médias. Ils ont presque tous suivi l'école, le collège et le lycée public, puis l'université. Ils apparaissent dans les CV comme candidats à des postes de responsabilité, alors que l'entrée dans les grandes écoles demeure rare, comme chez les Français de même milieu social.

L'INSIDIEUX PROCÈS EN ILLÉGITIMITÉ

L'islam est parfois ajouté comme argument à l'impossible intégration de ces « parcours sans faute », alors que toutes les enquêtes montrent

que, parmi une majorité d'adeptes du ramadan (à 70%), la plupart ont une pratique ordinaire d'un islam « tranquille » et familial. Le discours consistant à considérer que l'intégration a échoué sert davantage ceux qui dénoncent l'illégitimité de la présence immigrée et issue de l'immigration en France, qu'à établir un bilan lucide de ce qui n'a pas fonctionné dans la conquête et l'effectivité de nouveaux droits.

Alors, de quoi parle-t-on ? Pourquoi un énième débat sur l'intégration en France ? Il semblerait plus judicieux de se pencher sur l'analyse de l'effectivité du respect des droits proclamés et sur les obstacles culturels à la reconnaissance pleine et entière de la place des immigrés et de ceux qui en sont issus dans la France d'aujourd'hui et de demain. Le mythe d'une France éternelle et immuable - qui n'a jamais existé car toute identité est évolutive et se nourrit de ses nouveaux apports - continue malheureusement de nourrir la vision de cette partie de la population qui persiste à considérer que d'autres ne sauraient être entièrement français ou ne méritent pas de l'être alors que, dans son écrasante majorité, cette France-là se considère elle-même, elle aussi, comme essentiellement française.

Catherine WIHTOL DE WENDEN

Directrice de recherche (Centre National de Recherche Scientifique-CNRS, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales-CERI Sciences-Po)

L'équipe d'Après-Demain

Directrice de publication : Françoise Seligmann

Comité de rédaction : Pierre Joxe, Pascal Perez, Annie Snanoudj-Verber

Rédaction : Yvon Béguivin, François Colcombet, Bruno Fulda, Denise Jumontier, Bernard Wallon

Secrétaire de rédaction : Valérie Hachard

Noël MAMÈRE

POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE

Les écologistes ont de l'économie une vision différente de celle des autres composantes du paysage politique républicain ; elle repose sur un nouveau mode de développement qui implique une triple révolution : énergétique, industrielle et sociale. Nous avons été trop longtemps considérés comme des environnementalistes voulant conserver la « Nature » indépendamment du développement humain. Avec la montée en puissance de l'écologie politique et la validation de nos choix stratégiques dans la réalité du monde tel qu'il est, cette caricature a fait son temps.

LA FIN DU « TOUJOURS PLUS »

La crise globale que nous connaissons n'est pas seulement une crise financière ou économique mais, tout à la fois sociale, climatique, énergétique, écologique. L'épuisement des ressources carbone, le dérèglement climatique, montrent les limites du système productiviste à l'échelle planétaire et renversent les perspectives. L'hypothèse que nous défendons, celle d'une « **prospérité sans croissance** », est de plus en plus plausible, dès lors que nous choisissons la voie d'une économie de transition, fondée sur la durabilité, la relocalisation et la reconversion de secteurs entiers de l'industrie. Le « **toujours plus** », reposant sur le seul critère du PIB, n'est plus un scénario tenable. Parce que l'économie, quand elle n'est pas en récession, se développe contre la société, la qualité de la vie et le bien-être du plus grand nombre, sans pour autant réduire le chômage.

Nous ne pouvons continuer à soutenir le développement d'une économie dont nous réparons ensuite les dégâts sociaux et environnementaux ! La France doit se doter d'indicateurs alternatifs,

complémentaires au PIB, pour modifier les termes du débat économique et mesurer la richesse. L'empreinte écologique, l'indice de développement humain et celui des inégalités, nous permettront de bâtir un nouveau modèle de consommation et de production qui placera le bien commun et l'intérêt général au centre de notre projet.

UNE FORMULE AMBIGÛE

Notre objectif est de bâtir une économie économe en ressources, plus responsable et mieux régulée, tournée vers le long terme, dans laquelle la finance est remise à sa place ; une économie qui permette de travailler mieux, moins et tous. Dans ces conditions, faut-il évoquer le concept de « **décroissance soutenable** » ? Cette formulation est ambiguë, selon nous, car elle masque des réalités diverses. Nous sommes donc pour une croissance des secteurs de l'éducation, de la culture, de la santé... Mais bien pour la décroissance des secteurs de l'armement, de l'automobile, de la finance, du pétrole et du nucléaire. Muter vers une économie durable suppose donc de réaliser un programme de transition écologique, fondé sur des politiques publiques vertes locales, régionales, nationales, européennes, voire mondiales.

APRÈS EUX, LE DÉLUGE ?

Cette stratégie, nous l'appelons « **résilience** », car elle implique d'anticiper le triple choc pétrolier, climatique et nucléaire pour pouvoir rebondir et préparer la société à des changements radicaux qui, sinon, surviendraient brutalement, au risque du chaos. Les spécialistes de l'énergie s'accordent à dire que le *pic de*

Hubbert, c'est-à-dire le moment où la limitation des ressources carbone arriverait au point de non-retour, sera atteint entre 2040 et 2050... D'ici là, l'exploitation va continuer à des prix de plus en plus élevés. Les citoyens devront donc s'adapter et changer leur mode de consommation fondé sur le « tout automobile ». Quant au dérèglement climatique, il engendrera, bien avant, des tsunamis, des inondations de terres, une désertification de certaines zones, le déplacement de millions de réfugiés, la disparition d'îles et de parties du littoral, comme aux Pays-Bas ou au Bangladesh. Sans être catastrophiste, je constate qu'à l'espoir de l'avant-Copenhague s'est substituée une attitude irresponsable de décideurs jouant aux apprentis sorciers et optant pour le précepte : « **après moi, le déluge** ».

UN ÉTAT DANS L'ÉTAT : LE NUCLÉAIRE

En matière de recherche sur les énergies renouvelables, notre pays est largement dépassé par la Chine ou l'Allemagne. Tout se passe en France comme si nous en étions restés aux décisions prises en 1973 sur le nucléaire, en l'absence de tout débat démocratique. On constate depuis Fukushima que cette ligne Maginot n'est pas tenable. Le nucléaire est un Etat dans l'Etat qui bloque les avancées dans le domaine du solaire, de l'éolien, de la biomasse, des énergies marines. C'est un système dangereux pour les générations futures, en raison des déchets accumulés et de la contamination radioactive qui peut durer des siècles. C'est un système opaque par nature, car hérité du nucléaire militaire.

Sortir du nucléaire en 20 ans est faisable. Le mix énergétique, combiné aux économies d'énergies, relancerait massivement l'industrie du BTP, en appliquant simplement les normes et les objectifs du **Grenelle** et permettrait à la France d'entrer dans un cycle énergétique vertueux. Nous assurerons le financement de la transition énergétique par une **contribution climat-énergie** de 32 euros la tonne de carbone en 2013, pour monter à 100 euros en 2030 ; une allocation universelle d'accès aux ressources énergétiques en fonction de la localisation géographique, des ressources sociales et de la consommation d'électricité ; un plan de rénovation thermique

des bâtiments de 300 000 à 700 000 logements rénovés entre 2012 et 2017 ; la création d'un fonds de conversion écologique, réparti en fonds régionaux, abondé par les entreprises soumises à la **contribution climat-énergie** et par des emprunts à taux privilégiés.

LES TROIS TRANSFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Il n'y aura cependant pas de transition énergétique possible sans transformation écologique de l'économie. Cette conversion passe par trois éléments structurants :

- La relocalisation des activités et des industries. La course au profit a incité nombre d'entreprises multinationales ou françaises à délocaliser la partie productive de leur activité pour baisser les coûts, notamment les salaires. Avec la crise, ce dogme est devenu insupportable. Nous devons réindustrialiser notre pays, notamment en nous appuyant sur les technologies vertes, pour créer des centaines de milliers d'emplois durables et non-délocalisables. La relocalisation doit redonner la priorité aux productions locales, soutenir le tissu économique des TPE et des PME, qui fondent une économie locale durable résistant aux chocs de la mondialisation.
- La reconversion de branches industrielles. La crise écologique va impacter l'économie en substituant d'autres produits à ceux que nous avons connus durant les **Trente Glorieuses**. Des secteurs entiers, comme l'armement, l'automobile ou le BTP, devront s'adapter ou mourir. L'enjeu de la formation professionnelle adaptée, de la planification écologique des territoires, notamment à partir des régions, sera considérable. C'est le sens des **Etats généraux de la transformation écologique** que nous avons proposés à nos partenaires socialistes dans chaque région et qui sont en cours d'application pour analyser finement les changements à venir dans chaque branche industrielle.
- Un réaménagement du territoire qui, grâce à des infrastructures innovantes, permette de développer le télétravail, d'installer des PME dans des endroits en état de désertification avancée.

LE LIEN SOCIAL EST UNE RICHESSE

Cette transformation écologique de l'économie suppose aussi de renforcer le caractère mixte de l'économie. Des millions d'emplois sont aujourd'hui générés par le tiers-secteur de l'économie (associations, entreprises d'insertion, coopératives, mutuelles, économie solidaire, etc.). Ce secteur, ni privé ni étatique, est une chance car il répond, notamment dans le secteur des services, à des besoins importants dans une période où le lien social se délite. En 2000, un secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire avait été créé, qui n'avait malheureusement pu aboutir à un encadrement législatif de ce secteur par une loi-cadre. Il faut reprendre ce travail et soutenir la démarche de ces nouveaux entrepreneurs socialement utiles, notamment dans les quartiers populaires où cette démarche permet de débloquer des situations sociales limites.

REVALORISER LES SERVICES PUBLICS

Pourtant, les nouveaux gisements d'emplois ne doivent pas nous faire oublier que ce qui fait la force et la compétitivité de la France est l'infrastructure de ses services publics. Ceux-là font l'objet depuis des années d'attaques sans précédent, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, des transports, de la gestion de l'emploi et même de la sécurité ! La **RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques)** et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux se sont avérés désastreux dans de nombreux secteurs, avec la disparition de fonctions essentielles pour notre vie économique et sociale. Le redéploiement du service public, adapté et modernisé, est un axe essentiel de la politique économique des écologistes.

Ce programme ne saurait être complet sans des mesures radicales de justice sociale qui permettront de redynamiser l'économie : l'instauration d'un revenu minimum citoyen, dans un premier temps pour les jeunes de 18 à 25 ans, ensuite étendu à l'ensemble des classes d'âge, permettra d'assurer un bouclier social pour une population frappée par la peur d'un déclassement brutal. Cette mesure sera complétée par

l'instauration d'un revenu maximum, afin de réduire les inégalités.

BRISER LES REINS À LA SPÉCULATION FINANCIÈRE

Enfin, la crise financière que nous traversons depuis 2008 et qui s'est aggravée cet été, va impacter profondément nos économies. Nous n'avons que peu de temps pour engager :

- Une politique de « définanciarisation », afin de casser les reins à la spéculation financière. Dans ce sens, il faut imposer une révolution fiscale qui, outre la fiscalité écologique, devra comprendre l'harmonisation européenne, l'abrogation du bouclier fiscal, le prélèvement de l'impôt à la source, l'élargissement de la base de l'impôt sur la fortune, l'intégration des revenus du capital dans le barème progressif de l'impôt sur le revenu, la création d'une taxe sur les transactions financières et une lutte déterminée contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.
- La relance du projet européen, en imposant à la fois la protection aux frontières des politiques environnementales et sociales de l'Union européenne par une taxation des produits importés en fonction du contenu en carbone et de critères sociaux (travail des enfants...) et une fédéralisation de la gouvernance européenne.

L'audace ou l'enlissement, est le titre d'un ouvrage - antérieur à la gauche plurielle - de l'économiste vert Alain Lipietz¹. Cette formule, reprise récemment par Martine Aubry, n'a jamais été mieux adaptée qu'à la situation de crise dans laquelle nous sommes plongés, faute d'avoir pensé l'économie verte. L'heure des choix a sonné. Face au danger de régression sociale, il faut faire de la crise une opportunité pour mettre en chantier un nouveau modèle de développement, possible, nécessaire et désirable.

Noël MAMÈRE

**Député de la Gironde, Maire de Bègles,
avocat au Barreau de Paris**

¹ *L'audace ou l'enlissement - Sur les politiques économiques de la gauche*, Ed. La Découverte.



Plus d'un demi-siècle du journal *Après-demain* à portée de clic



La *Fondation Seligmann* est heureuse de vous annoncer la mise en ligne sur son site Internet des archives du journal *Après-demain* de 1957 à 2007, en consultation libre.
www.fondation-seligmann.org, rubrique « les archives du journal *Après-demain* de 1957 à 2007 »

Fondé en 1957 par des étudiants de la Ligue des Droits de l'Homme sous la direction de Françoise Seligmann, le journal *Après-demain*, qui a paru régulièrement depuis cette date, a été et demeure le témoin et le porteur de débats et de réflexions sur l'histoire et l'évolution politique, économique et sociale de ce dernier demi-siècle.

En 1957, on pouvait lire ceci dans les colonnes d'*Après-demain* :

« *Après-demain* aura lieu le premier voyage interplanétaire. Cette perspective est une espérance pour les uns, une crainte pour les autres. [...] Quels que soient nos talents personnels, nos réussites individuelles, notre destin demeure lié à celui de notre pays, et, après-demain, la renaissance ou la décadence de la France fera de nous les manœuvres ou les ingénieurs du monde moderne. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas rester indifférents en face de la politique, cette politique qui gouverne toute

notre vie [...].

La nouvelle génération aura son rôle à jouer demain. Son influence sur le cours des événements sera certaine si elle possède deux qualités indispensables. La conscience civique, c'est-à-dire une conscience adaptée à la vie moderne. [...] Et l'intelligence des problèmes politiques, c'est-à-dire leur connaissance, leur compréhension, leur libre examen. »

Françoise Seligmann,
N°1 d' *Après-demain*, novembre 1957

Depuis 2007, *Après-demain* poursuit ses objectifs au sein de la Fondation Seligmann :

« [...] En devenant l'organe de la Fondation Seligmann - que j'ai créée en souvenir des combats communs, contre le nazisme au sein de la Résistance, contre l'intolérance, l'injustice et le colonialisme pendant la guerre d'Algérie - il se verra assigner, à compter de ce numéro une mission plus précise : celle de concourir à la raison et à la tolérance, celle de défendre et d'illustrer les valeurs constamment menacées du "vivre ensemble" ».

Françoise Seligmann, N°1NF d' *Après-demain*, mars 2007

Au cours de ces années, *Après-demain* a abordé les sujets marquants de l'Histoire contemporaine : Institutions, Droits de l'Homme, décolonisations, Cuba, Guerre d'Algérie, Europe mais aussi tous les grands thèmes de société : éducation, santé, justice, sécurité, logement, travail, environnement, innovations, loisirs, etc.

Vous y retrouverez au fil des pages : Claude Bourdet, René Capitant, Simone de Beauvoir, Jacques Delors, René Dumont, André Fontaine, Gisèle Halimi, Alfred Kastler, André Lichnerowicz, Daniel Mayer, Pierre Mendès-France, Alfred Sauvy, Laurent Schwartz et les centaines d'autres auteurs connus ou inconnus ayant contribué à *Après-demain*.

Alexis FEERTCHAK

CITOYENS RESPONSABLES ET TRAGÉDIE GRECQUE

Une actualité économique bouillonnante aura fait de la Grèce, berceau de toute tragédie, le théâtre de la sienne propre, alors qu'écrasée par un système financier qui dépasse ses frontières, elle pensait, il y a quelques années encore, tirer de celui-ci une richesse nouvelle. Mais ne serait-ce pas précisément dans les ressorts de la tragédie que résident les qualités d'un citoyen responsable ?

ŒDIPE, LA PESTE, L'ARGENT

La Grèce croyait avoir tout à gagner de l'intégration dans la zone euro. La crise qu'elle connaît actuellement apparaît du coup comme un retournement complet, comme une révolution au sens physique, sinon politique. Il n'est d'ailleurs pas difficile d'y trouver les marques de la tragédie que la Grèce a elle-même inventée. Ainsi, Œdipe¹, en sauvant Thèbes du Sphinx, ne pouvait s'attendre à être ensuite tenu pour responsable de la peste qui allait ravager la ville. Au départ, Œdipe était pour les Thébains le miracle venu de l'extérieur, mais le miracle s'est soudainement transformé en menace, puis en accident.

Il en est de même pour la Grèce contemporaine qui voyait dans l'euro une promesse si alléchante qu'il était inconcevable de ne pas la saisir : mieux valait maquiller les comptes pour ne point laisser échapper cette si belle affaire, il serait toujours temps de remédier plus tard aux fraudes en tous genres. Cette poussière glissée sous le tapis a préparé l'accident tragique : l'Œdipe divinisé a pris la figure du diable ; l'euro prometteur est devenu destructeur. Tous les ingrédients de la tragédie étaient réunis : pour accélérer la réalisation d'une promesse d'« avenir radieux », les foules démocratiques n'ont pas

hésité à sacrifier leur présent et la réalité. Le rêve s'est réalisé jusqu'au jour de l'accident, quand la Grèce s'est soudainement réveillée au bord de la faillite, ravagée par la peste, comme Thèbes. Il a fallu la sauver, non pour elle-même, mais pour éviter la contagion à d'autres pays.

Mais la différence par rapport à la tragédie des Anciens est elle-même tragique : alors que la Grèce antique imaginait la tragédie pour que la catastrophe n'advienne pas, nous voici traversant dans la tourmente cette même catastrophe. La tragédie a quitté le champ du possible pour investir celui du réel. Précisément, dans ce monde où le tragique ne s'écrit plus dans les livres, mais dans l'Histoire, où le destin n'est plus volonté divine, mais volonté humaine échappée d'elle-même, la responsabilité du citoyen doit s'exercer. Le citoyen responsable doit alors voir plus loin que le héros tragique qui finit par succomber au destin.

LE SACRIFICE ET SES VOYEURS

Nous ne pouvons voir qu'un accident dans les événements de cet été, telle une chute involontaire au cœur d'un mouvement continu. Mais lorsque, transformés en foules, nous nous ruons sur les médias pour regarder l'image de cette chute, nous ne sommes plus dans l'accident, mais bien dans le sacrifice, au sens anthropologique : le monde au chevet de la Grèce, voyeur malgré lui, a « réalisé » le sacrifice de ce petit pays bouleversé. Il n'y avait pas la moindre méchanceté dans ce sacrifice, pas le moindre crime comme jadis, il y avait simplement une frayeur collective face à une économie qui échappe à tous, et parfois un ressentiment naturel contre des Grecs qui, quelle que soit leur culpabilité, ont endossé le rôle de bouc

émissaire. Dans ce théâtre vieux comme Sophocle, les marques du sacré étaient là pour nous reconforter. Tous les grands personnages de la planète se sont drapés dans les habits du sacrificateur pour calmer les foules et les marchés. Il appartenait à nos dirigeants d'être partout à la fois, mais avec calme et hauteur ; de parler haut, mais lentement. La colère homérique d'Achille leur était devenue impossible, la gesticulation incontrôlée d'un seul aurait entraîné la chute de tous à la fois.

LES « PERDANTS MAGNIFIQUES » ET LES AUTRES

C'est oublier que, dans les tragédies, les héros perdent face au destin. Ces héros, aujourd'hui premiers ministres et présidents, qui ne peuvent qu'assumer avec grandeur et dignité la réalité de la catastrophe, sont plus sérieux que des diseurs de bonne aventure - qu'ils furent parfois - mais, comme Oedipe, chassé de Thèbes, ils finiront par perdre. Le citoyen, responsable devant un destin que nous écrivons désormais nous-mêmes, jouerait donc un autre rôle mais il ne serait pas non plus l'image du Thébain, qui, dépassé par les circonstances, demande la tête des rois en pensant calmer la colère des dieux. C'est abonder dans le sens du tragique accident que de croire qu'Oedipe était responsable de la peste. Le désespoir des « indignés » est en ce sens criant de sincérité, mais le moteur profond de leur action est peut-être plus le ressentiment nourri par le passé que le désir de construire l'avenir. Ressentiment que l'on peut encore nommer amour-propre et que Jean-Jacques Rousseau² définit admirablement : « *Dans l'amour-propre, les passions sont détournées de leur objet par des obstacles et elles s'occupent plus de l'obstacle à écarter que de l'objet à atteindre* ».

LE TEMPS, IRRÉVERSIBLE

Certains textes d'antan enrichissent leur sens au fur et à mesure que les événements historiques qui leur succèdent peuvent s'y rapporter. Nous pouvions ainsi relire cet été le poème de Victor Hugo, *L'enfant*³, qui a pour théâtre la Grèce de 1822, et pour acteur un enfant perdu dans les ruines de la guerre d'indépendance. Cet enfant grec, symbole de l'avenir, n'est pas responsable

du présent de ses pères, devenu passé à ses yeux, et qu'il subit inexorablement. L'enfant grec est pris dans la dure loi du temps où le passé, irréversible, est un viatique - le terme désigne, dans l'Antiquité, ce que les Grecs emportaient avec eux sur le chemin des morts. Vladimir Jankélévitch⁴ traduit en quelques mots ce que peut ressentir l'enfant grec : « *Ce qui a été ne peut plus désormais ne jamais avoir été. Cette propriété d'avoir été est à jamais son viatique pour l'éternité* ».

LEURRE ET FICTION DU « COMME AVANT »

Prendre conscience de cette irréversibilité du temps est la première vertu du citoyen responsable : cela évitera aux peuples européens de vouloir expulser Oedipe, de vouloir sortir la Grèce de la zone euro et de simplement dire : « *nous voilà simplement revenus comme avant ; cela marchait très bien* ». Cette feinte que le réactionnaire croit pouvoir administrer au temps n'est que nostalgie. Il n'est pas « *revenu comme avant* », puisqu'avant, si la Grèce n'était pas dans la zone euro, c'était surtout qu'elle n'y avait jamais été. « *Revenir comme avant* » n'est que leurre et fiction : certes, la Grèce ne serait plus dans l'euro, mais il serait faux de dire qu'elle n'y a jamais été. Cet « *avoir été* » dont parle Vladimir Jankélévitch n'est pas un simple jeu de langage, cet irréversible est au contraire l'essence même de la tragédie grecque, antique ou contemporaine. Il dicte précisément la première loi du citoyen responsable : il n'est pas permis à ce dernier de se dire « *malheureusement, c'est trop tard* ».

« DE LA POUDRE ET DES BALLES »

Peinture d'un enfant face au désastre de l'accident tragique contre lequel il ne peut rien, le poème - en exergue duquel Victor Hugo ne place pas par hasard cet extrait de *Macbeth*, « *Ô horror, horror, horror !* » - se termine ainsi : « *Qui pourrait dissiper tes chagrins nébuleux ? [...] Veux-tu, pour me sourire, un bel oiseau des bois / Qui chante avec un chant plus doux que le hautbois / Plus éclatant que les cymbales ? / Que veux-tu ? fleur, beau fruit, ou l'oiseau merveilleux ?* ». Voici ce que l'enfant grec répond à cette interrogation : « - *Ami, dit l'enfant grec,*

dit l'enfant aux yeux bleus / Je veux de la poudre et des balles ». Ces derniers mots sont proprement effrayants. Et c'est peut-être moins pour les mots utilisés dans la réponse que parce qu'il y a une réponse.

Je m'explique. La première personne est un adulte qui cherche à reconforter la seconde, un enfant mais cet adulte est incapable de trouver autre chose que des boniments, peu crédibles, en croyant que cet univers magnifique mais fictif, qu'il propose à l'enfant, va venir à bout d'une réalité terrifiante. Symboliquement, la scène est une fiction dans la réalité : la génération présente propose fictivement à des générations futures, qui n'existent pas encore, un futur plus beau que leur présent. Mais est-ce aux générations futures que cette fiction s'adresse ? Non, puisqu'elles n'existent pas encore ; ce sont les générations présentes qui se parlent et se mentent à elles-mêmes par la médiation fictive des générations futures.

Victor Hugo, dans son poème, casse cette fiction, et imagine que les générations futures répondent *réellement* aux générations présentes : c'est la réponse de l'enfant « *Je veux de la poudre et des balles* », temporellement impossible, qui fait l'effet d'un électrochoc aux générations présentes ! En cela, on peut dire que c'est le seul fait que l'enfant réponde qui nous terrifie, plutôt que les mots qu'il emploie, ceux de la guerre. Le citoyen responsable ne doit donc pas simplement se poser la question des conséquences de ses actes pour les générations futures, mais aussi imaginer la réponse que ses descendants pourraient y apporter. Cette fiction d'un jugement rétroactif peut seule ralentir la machine, tant qu'il en est encore temps.

L'AUTOMATE SANS MAÎTRE

Evidemment, les mots de la réponse sont parlants, eux aussi : l'enfant ou les générations futures demandent à leurs pères précisément ce qui a conduit à la situation dans laquelle ils sont. Alors que l'enfant subit la guerre, le voilà qui court après elle. On pourrait n'y voir que le cercle vicieux de la vengeance. Nous pouvons aussi y déceler l'illustration d'une règle morale que le sociologue Louis Dumont⁵ a ainsi développée : le Bien doit contenir le Mal, avec toute l'ambivalence du verbe « contenir », qui signifie à la fois

« inclure », « englober », mais aussi « retenir ». Le danger est qu'un mal, quel qu'il soit, sorte des limites que nous lui avons assignées, qu'il s'autonomise. Il n'est alors plus contenu, mais il s'étend. L'événement tragique, dans nos sociétés, n'est évidemment plus le châtement envoyé par un dieu, mais représente le franchissement de cette limite, le moment où un élément que nous avons fabriqué nous échappe. La dérégulation économique en est l'illustration. La Grèce a été frappée par cet automate qui gravite autour de nous et que l'on nomme souvent « système », ou encore « on ».

CES FUNESTES EFFETS DONT ON CHÉRIT LES CAUSES

René Girard⁶ illustre cet étrange paradoxe du Bien contenant le Mal par une parole d'Évangile : « **Satan expulse Satan** ». Psychologiquement, si l'on applique cela à la situation de la Grèce aujourd'hui, l'enfant grec qui nous parlerait depuis l'avenir ne dirait pas « *je veux de la poudre et des balles* », mais « *je veux une solution par l'économie, alors même que le mal est d'origine économique* ». Du point de vue des savoirs théoriques, le caractère économique de la solution peut paraître évident, mais à l'échelle des croyances et de la conscience collective, l'Histoire nous a montré, comme la peste dont Œdipe est tenu pour responsable, que la foule croit trouver des solutions dont l'objet n'atteint pas la cause du problème, mais l'un de ses innombrables effets. C'est en effet très simple, lorsque l'on remarque une corrélation entre deux éléments, de croire que le premier est la cause du second (ou l'inverse), alors qu'il est bien plus probable que ces deux éléments soient simplement corrélés parce qu'ils ont tous les deux pour origine une même cause cachée. Exemple : la dette des États explose en même temps que le nombre de riches ; ce n'est pourtant pas l'augmentation du nombre de riches qui fait augmenter la dette de l'État mais une cause commune, la dérégulation de l'économie, qui produit ces deux effets. Pourquoi donc les citoyens ne parviennent-ils pas à mettre au jour ces causes cachées ? Probablement parce que chacun d'eux est en partie responsable de cette cause, de façon infinitésimale. Si les marchés ont péché indubitablement par court-termisme, ils ne sont pas les seuls. Chacun de nous, dans

sa vie quotidienne, cède à la facilité de ce mal moderne qu'Hannah Arendt appelait « *courte vue* », à propos d'Eichmann et de la « *banalité du mal* ». Bossuet avait particulièrement compris ce travers de la nature humaine : « *Dieu se rit des créatures qui déplorent les effets dont elles chérissent les causes* ».

« DIRE LA LIMITE »

Le citoyen « responsable » assumerait cette part de responsabilité que chacun porte en soi : c'est la peur d'aller trop loin, de franchir les limites de l'interdit qui peut, seule, le sauver. L'avenir serait pour lui comme un miroir qui lui renverrait sa propre image. Le citoyen responsable serait hanté par l'idée que l'image puisse ne pas lui revenir, que le miroir puisse s'être brisé parce qu'il n'a pu éviter l'accident. Lorsqu'il prend conscience que l'Histoire est tragique, il parvient à tuer l'accident dans l'œuf, à l'éviter. C'est ce que montrent Jean-Pierre Dupuy⁷ ou Hans Jonas⁸ : la responsabilité est un éternel recommencement de cette tragédie que l'on repousse dans l'avenir pour qu'elle n'ait jamais lieu. Une tragédie qui

n'a jamais lieu, sauf en songe : c'est précisément ce que les Anciens avaient compris, et que nous avons oublié.

Au citoyen responsable, le psychanalyste - et juriste - Pierre Legendre⁹ rappelle que « *Fabriquer l'homme, c'est lui dire la limite. Fabriquer la limite, c'est mettre en scène l'idée du Père, adresser aux fils de l'un et l'autre sexe, l'Interdit. Le Père est d'abord une affaire de symbole, quelque chose de théâtral [...] Sophocle, Mozart et tous les autres, redites-nous la tragédie et l'infamie de nos oublis* ».

Alexis FEERTCHAK
Etudiant à Sciences-Po Paris
et à l'Université Paris-Sorbonne

1. Sophocle, *Oedipe Roi*.
2. Rousseau, *Rousseau, juge de Jean-Jacques* (posthume).
3. Victor Hugo, « *L'enfant* », *Les Orientales*, 1829.
4. Vladimir Jankélévitch, *L'irréversible et la nostalgie*, 1974.
5. Louis Dumont, *Homo hierarchicus*, 1971.
6. René Girard, *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, 1978.
7. Jean-Pierre Dupuy, *Pour un catastrophisme éclairé*, 2004.
8. Hans Jonas, *Le Principe responsabilité*, 1979.
9. Pierre Legendre, *La fabrique de l'homme occidental*, 1996.



LES BOURSES 2011-2012 de la FONDATION SELIGMANN

Appel à candidatures

La FONDATION SELIGMANN décerne, à la fin de chaque année scolaire, plusieurs bourses d'une valeur de 1000 € permettant à des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, d'énoncer et de réaliser un projet traduisant leur désir du "Vivre ensemble" et leur refus du racisme et du communautarisme.

Les BOURSES 2011-2012 de la FONDATION SELIGMANN exclusivement réservées aux établissements de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis et de Paris, seront attribuées par un jury, désigné par le Conseil d'Administration de la Fondation, qui se réunira en avril 2012 pour délibérer. Le journal *Après-demain*, organe de la FONDATION SELIGMANN, publiera la liste des lauréats et des bourses attribuées.

La fiche projet d'établissement peut être téléchargée sur le site de la Fondation Seligmann : www.fondation-seligmann.org

Les candidatures seront à adresser à la FONDATION SELIGMANN

BP 458-07 – 75327 PARIS Cedex 07

Avant le 30 mars 2012

Site : www.fondation-seligmann.org Contact : fondation-seligmann@orange.fr

Pascal PEREZ

LA RÉPUBLIQUE MODERNE AU DÉFI DE LA MONDIALISATION

La pensée économique de Pierre Mendès France est indissociable de sa vision morale de l'action publique. Mendès a nourri de réflexions pragmatiques le débat sur les objectifs et sur les outils de la politique économique dans une économie ouverte sur le monde. Ses échecs politiques illustrent la difficulté de vouloir élever le débat politique et de promouvoir l'intérêt général, dans un contexte d'après-guerre dominé par la compétition entre capitalisme et communisme, par la décolonisation et par la création d'un Marché européen. Dans *La République moderne*¹, Pierre Mendès France expose des réflexions sur le rôle de l'Etat dans l'économie. Ses contributions claires sur le financement de l'Etat, sur les risques de concurrence déloyale des pays européens à bas salaires, sur le devoir d'exporter, sur la nécessaire représentation des acteurs économiques au Parlement ont conservé leur actualité.

A partir de la vision morale, républicaine et pragmatique de Mendès, il est possible d'imaginer ce que serait la politique économique d'une République moderne. Le contexte, aujourd'hui, est bien différent.

POUR UNE ÉCONOMIE DE LA CONTRIBUTION

Le monde vit en paix. Tiers-Monde et « non alignés » d'autrefois émergent. La mobilité du capital et du travail et le progrès technique mettent à mal les anciennes grandes puissances occidentales. L'idéologie libérale les a laissées désarmées pour agir en faveur du développement social et de la protection de l'environnement. En France, les déficits permanents de l'Etat, la montée du chômage et de la pauvreté depuis

quatre décennies, traduisent l'existence d'une faiblesse économique structurelle.

La République moderne s'efforcerait de restaurer la crédibilité économique de l'Etat. Cela exige un discours de vérité sur l'exigence de compétitivité.

La mondialisation entre dans une phase de rééquilibrage entre les grandes régions du monde. Des opportunités pour l'emploi s'ouvrent en France avec la création d'une demande intérieure dans les pays émergents.

La politique économique doit viser la compétitivité. C'est la condition pour redresser les exportations et éviter la poursuite des délocalisations industrielles et tertiaires. La réforme profonde du travail en France est la pierre angulaire d'une nouvelle politique économique, celle qui doit créer les possibilités de travailler différemment aux différentes étapes de la vie. Elle vise à alléger le poids des prélèvements obligatoires en organisant ce que les économistes appellent l'économie de la contribution.

1. La France est confrontée à l'échec de ses politiques économiques

En 2011, la France est confrontée à l'un des pires bilans économiques de son histoire récente :

- La balance commerciale enregistre la plus mauvaise situation depuis 50 ans. De 1997, année du plus haut excédent, à 2011, la dégradation atteint 100 milliards de dollars. Le nombre d'exportateurs français est de 90 000. Il est du triple en Allemagne. Le commerce extérieur français représente presque la moitié du PIB, un PIB dont le déficit commercial représente plus de 3 points. Et vivre en autarcie est une vue de l'esprit.

- Le déficit commercial traduit le recul de la performance industrielle tandis que le tissu exportateur de services est indigent. Selon le **Conseil d'Analyse Economique (CAE)**, 170 entreprises totalisent 71% des exportations de services. Le déficit s'explique par la dépendance aux hydrocarbures et par l'appétit pour des biens électro-niques ou textiles importés (téléphone, PC, téléviseurs, panneaux solaires, etc.)
- L'économie domestique ne va pas mieux : la pauvreté progresse dramatiquement. Des villes au bord de l'explosion sociale connaissent des taux de chômage dépassant 40%. Le département du Nord accorde 450 millions par an de **Revenu de Solidarité Active (RSA)** à 120 000 foyers. Les Français surpaient leurs logements comme bon nombre de produits de grande consommation. L'Etat coûte de plus en plus cher alors qu'il délivre des services dont la qualité ne cesse de baisser (éducation, justice, transports publics...). Les Français se soignent à crédit. Avec son chauffage électrique, son agriculture intensive, son étalement urbain, sa surconsommation de médicaments, le pays n'est pas au rendez-vous du développement durable.

Dans le débat public, la déroute commerciale française à l'exportation occupe peu d'espace, les médias couvrant plus volontiers les crises financières, monétaires et bancaires. Or, ces crises découlent d'erreurs économiques. Dans une tribune parue dans **Les Echos** du 22 juillet dernier, Lionel Stoléru déplorait qu'il n'y eût « *pas d'économiste à l'Elysée* ». On y raisonne, dit-il, « *en termes purement financiers... La préoccupation est de garder le triple A des agences de notation pour pouvoir emprunter à bas taux sur les marchés. La deuxième raison est que le G20 a lieu en novembre, donc pratiquement au début de la campagne présidentielle, et que certains pensent en conséquence que ce G20 doit éliminer tout sujet délicat, pour permettre un consensus général au bénéfice du Président français* ».

UNE ÉNORME ERREUR STRATÉGIQUE

La perte de compétitivité économique vient de loin. Elle a commencé avec une erreur stratégique sur la mondialisation : grâce à leurs bas salaires, les pays émergents produiraient des

biens à faible valeur ajoutée ; quant aux pays riches, dont la France, ils produiraient des biens sophistiqués grâce à leurs ingénieurs et techniciens. La réalité s'avère différente. La mondialisation a créé les déséquilibres d'aujourd'hui, avec trois catégories de pays : des pays occidentaux qui consomment à crédit, des nouveaux pays industriels qui produisent des produits manufacturiers et technologiques, des pays « coffre-fort » qui exportent des matières premières ou qui accueillent grandes entreprises et argent sale. La géographie économique européenne a changé, avec une tendance à la spécialisation : l'Allemagne dans l'industrie, les Pays-Bas dans la logistique, le Royaume-Uni dans la finance. En Europe centrale et orientale, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Roumanie captent depuis 20 ans les nouvelles usines dans tous les secteurs.

Les réussites françaises dans le luxe ou l'aéronautique, ou dans quelques niches, sont remarquables. Elles ne masquent ni l'absence de spécialisation, ni la perte de compétitivité du pays : l'Etat privilégie la recherche qui profite aux seuls grands groupes mais n'en retire pas la contrepartie recherchée. Ainsi, Saint-Gobain, fleuron de l'industrie nationale, agit-il rationnellement : il s'approprie l'innovation publique en énergie solaire mais localise son usine de panneaux solaires en Allemagne. Les pôles de compétitivité coûtent un milliard d'euros par an, essentiellement en frais de fonctionnement. Pour quels résultats ? Depuis plus de dix ans, les entrepreneurs sont de plus en plus nombreux à s'installer au Grand-Duché ou dans la **Silicon Valley** et la solidarité nationale censée contribuer à la reconversion des territoires touchés par les délocalisations, n'est plus que symbolique.

Avec les subventions sur les bas salaires, avec l'euro surcoté, avec la réduction des impôts des entreprises, avec des investissements publics démesurés dans des infrastructures (lignes TGV, port du Havre, aéroports régionaux) les politiques économiques jouent contre la compétitivité du pays. Les « **35 heures** » et le « **travailler plus pour gagner plus** » bénéficient à une minorité de salariés, dégradent l'image et la performance économique, parce qu'elles sont coûteuses et qu'elles figent le pays dans une

perception anachronique du travail horaire et de sa rémunération.

2. Le rééquilibrage économique mondial, une chance pour redresser l'économie française

Si le déclin relatif de l'Occident est probable, le déclin absolu de la France n'est pas inéluctable. Il faut se méfier des histoires écrites à l'avance : dans les années 80, il était entendu que le Japon rivaliserait avant la fin du siècle, comme puissance dominante, avec les Etats-Unis. Les entreprises copiaient aveuglément la méthode japonaise du « **zéro défaut** », illustrée par les succès de Toyota, de Sony, de Matsushita, de Mitsubishi, de Honda... A partir de la décennie 90, ce modèle économique s'enraye. L'exemple le plus emblématique est Sony qui comptait à son actif la « **success story** » du « **walkman** », était propriétaire d'abondants catalogues de chansons, produisait des téléphones, mais qui aura laissé Apple et d'autres s'imposer avec les baladeurs numériques puis les « **smartphones** ». Le Japon maintient son niveau de vie grâce aux déficits publics (7% du PIB en 2010).

Qui n'est pas convaincu du basculement du centre de gravité de l'économie de l'Occident vers l'Orient ? La croissance à deux chiffres de la Chine devrait durer jusqu'en 2025. D'ici 2030, son PIB pourrait dépasser celui des Etats-Unis et de l'Europe. Celui du monde, lui, devrait avoir doublé cinq ans plus tôt. Pourtant, ce scénario est lui-même improbable, car le modèle de la mondialisation change sous nos yeux.

DES MOTEURS À BOUT DE SOUFFLE

Les crises financières et budgétaires manifestent le besoin de rééquilibrage de l'économie mondiale. Depuis 1990, la croissance des **BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, auxquels est venue s'ajouter l'Afrique du Sud)** est alimentée par quatre moteurs à bout de souffle : la délocalisation manufacturière, l'endettement américain et européen, la « **compétitivité-prix** » des pays émergents, la stabilité politique.

- Le réservoir des délocalisations manufacturières d'Occident est presque vide. Il est raisonnable de conserver en Europe une capacité industrielle pour desservir le marché de proximité. Certaines industries très pointues reposent sur des savoir-faire individuels non

mobiles ou sur un lien particulier avec les consommateurs (agro-alimentaire).

- La Chine et les nouveaux pays industrialisés ne peuvent plus créer autant d'emplois grâce à l'exportation. Les plans de relance de 2009 ont accéléré le parcours vers le plafond de l'endettement acceptable des pays européens. Les clients occidentaux surendettés ne peuvent plus continuer à emprunter sans démontrer leur capacité à rembourser. Leur crédibilité passe par la reconstruction d'un tissu d'entreprises exportatrices.
- Les pays émergents sont aussi arrivés aux limites du supportable en maintenant au plus bas le niveau de protection sociale et environnementale. Une population urbaine grandissante a besoin d'infrastructures, de services publics locaux, de sécurité sociale et de pouvoir d'achat. La satisfaction de la demande sociale dans ces pays va réduire la compétitivité-prix des produits et générer une demande de produits importés qui est une chance à saisir pour la France.
- Enfin, le modèle de liberté économique coexistant avec l'absence de démocratie n'est pas durable. Les conséquences politiques du développement de l'Internet seront aussi profondes que celle de l'imprimerie. Les livres ont désacralisé la religion et le pouvoir, ils ont fait émerger l'économie et la démocratie. L'Internet démocratise le savoir et le pouvoir économique. Il est probable que le succès économique des pays émergents (Chine, Corée, Inde) trébuche sur un obstacle politique : la demande de démocratie.

3. La correction des déséquilibres économiques, une opportunité de redressement pour la France, dans un contexte de concurrence accrue

La crise des dettes souveraines de 2011 va conduire les pays endettés à réduire les dépenses publiques. Elle conduit les nouveaux pays industrialisés à encourager la consommation intérieure. Pour Robert B. Zoellick, Président de la Banque mondiale : « **La Chine doit développer la demande intérieure en investissant dans des systèmes de santé et dans l'urbanisation, pour mieux accueillir les migrants des campagnes** ». Les nouveaux consommateurs chinois et indiens

offrent une opportunité à la France. Il faut leur vendre des savoir-faire dans les services à la personne, des produits de santé, des équipements et des événements culturels, des services urbains... Le rééquilibrage économique du monde ouvre des horizons aux PME conquérantes.

La France n'a qu'un potentiel de croissance de 1,5 à 2% par an mais elle dispose des atouts pour bénéficier de la croissance à deux chiffres de la consommation intérieure des nouveaux pays industrialisés. Toutefois, elle n'a pas encore pris conscience des conditions pour réussir à l'exportation et enrayer deux phénomènes nouveaux inhérents à la mondialisation : la délocalisation des services et la baisse des salaires en France, du fait de la mise en concurrence sur Internet.

UN « SALAIRE INTERNET » MONDIAL ?

Les délocalisations de services ont commencé par le recours à des informaticiens et à des services de saisie comptable basés en Inde, en Roumanie ou en Russie. Le tourisme médical existe déjà en Tunisie, en Hongrie, en Inde. Dans le secteur de l'éducation, des cours de langue à 15 dollars par heure, proposés de Chine, concurrencent des offres d'universités occidentales supportant un coût horaire de 200 dollars. Les grandes multinationales, y compris françaises, s'équipent de spécialistes chargés de faire déménager - pour s'en tenir à l'Europe - les cadres à Londres, en Irlande, en Espagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg. PME et professions libérales s'implantent là où elles peuvent rester compétitives pour répondre aux appels d'offres des grands groupes.

La mise en concurrence du travail par Internet accélère l'émergence d'un salaire horaire mondial. Outre la maintenance de sites web et la saisie comptable, déjà citées, de nombreuses prestations, comme la traduction, la rédaction d'articles, la programmation, sont mises en concurrence sur la toile. Pour un Chinois, le salaire mondial constitue un progrès. Pour un Français, il est synonyme de régression. La mise en concurrence du travail sur Internet sape notre système de protection sociale : en 2009, 1% de contraction de la masse salariale se traduit pour

la « Sécu » par un manque à gagner de 2 milliards d'euros. Les Allemands ont maintenu leur compétitivité par une baisse des salaires et une réduction des dépenses publiques et sociales. L'économie française, elle aussi, doit s'adapter aux conditions d'une économie ouverte.

1. La République moderne doit tenir aux Français un discours de vérité sur l'impératif de compétitivité et entamer une profonde réforme du travail

A des Français qui n'y sont pas habitués, un discours de vérité sur les exigences d'une économie ouverte est difficile à tenir et le recours à l'endettement a permis de l'esquiver, les élites s'efforçant d'éviter le rejet du libre-échange par la population. C'est ainsi qu'aucun gouvernement n'a jamais prévenu de l'ampleur de la désindustrialisation amorcée en 1973, qui a touché successivement des unités industrielles de plus en plus petites.

Le retour de la compétitivité passe par une grande réforme du travail et implique de poursuivre trois objectifs :

- **Augmenter le nombre d'actifs.** Il ne peut y avoir de croissance avec de plus en plus de Français inactifs malgré eux. La neutralisation d'une partie de la population active par les préretraites, les reconnaissances d'invalidité, les formations-parking, la multiplication des emplois publics dans les collectivités locales, tout cela a un coût social et financier. La France ne dégage plus les surplus résultant de l'accès à des matières premières à bas prix, de l'exploitation d'une main-d'œuvre immigrée à bas salaires dans les usines et de la vente aux anciennes colonies de produits et services chers. Il faut générer des surplus par des gains de productivité et par davantage de travail. Or, la population compte seulement 25,6 millions d'actifs pour 65 millions d'habitants. Ce modèle est suicidaire : il fait en réalité financer les services publics et la protection sociale de 65 millions de personnes par seulement 15 millions d'actifs, déduction faite des emplois publics et du volant de chômage permanent.

- **Viser la création d'emplois peu qualifiés.** La réforme du travail doit s'inscrire dans une politique économique qui tient compte de la réalité sociale. La politique de coût élevé du travail pour encourager l'automatisation crée un chômage

ruineux et n'empêche pas les délocalisations. Or, selon les régions, un quart ou un tiers de la population est peu qualifié. Le coût du travail doit être fixé librement par le marché pour permettre des créations d'emplois adaptés.

• **Réduire le coût du travail en généralisant un revenu minimum.** Il faut sortir de ce triptyque obsolète : formation-travail-retraite. L'approche moderne serait de fixer un objectif de travail tout au long de la vie. Le nombre d'heures travaillées varierait par tranche d'âge : faible pour le jeune adulte, forte entre 25 et 50 ans, dégressive ensuite. Augmenter le temps d'activité mais le répartir tout au long de la vie, suppose de redéfinir le travail et le contrat social. La contrepartie d'un objectif de travail tout au long de la vie serait un revenu et des sécurités sociales garanties à chaque étape de la vie. La contribution à la compétitivité économique de ce changement de paradigme est de réduire les charges sur l'emploi privé. Comment ? En recourant à la contribution non monétaire pour une partie de la production de services publics.

Le défi de ce changement de paradigme est de poursuivre une évolution amorcée : le revenu est de moins en moins la conséquence d'un travail salarié. Sur 5 euros de revenus, 1,5 euros proviennent du capital, 2 euros des salaires, 1,5 euros des prestations sociales. En assurant à chacun un revenu minimum, l'Etat bénéficierait de la contrepartie d'un temps de travail. Un Français pourrait demain passer du secteur privé à un nouveau secteur qui sera celui de la contribution. Le secteur privé assurerait un revenu complémentaire substantiel. Le secteur public, pour ses missions non régaliennes, assurerait essentiellement une mission d'organisation, de leadership et de contrôle des contributions individuelles.

En pratique, les jeunes se partageraient entre études et secteur de la contribution ; les seniors âgés de plus de 47 ans, en Europe, entre secteur privé et secteur de la contribution.

Ce schéma est une réinvention du secteur public. La politique keynésienne de distribution de pouvoir d'achat passerait moins par la dépense publique (86,6 milliard d'euros en 2010) et plus par le revenu minimum. Pour la cohésion nationale, il serait utile d'associer le plus de Français à concourir à des tâches de service public.

Plusieurs économistes ont théorisé cette économie de la contribution. Elle consiste à travailler en échange d'une rémunération indirecte. L'économie de la contribution existe déjà dans l'édition : la plupart des écrivains cherchent la reconnaissance et ne vivent pas directement de la vente de leurs ouvrages. Le **RMI** et le **RSA** préparent à l'économie de la contribution. Pour l'économiste Yann Moulier Boutang, auteur du *Capitalisme cognitif*², chacun concourt à l'économie globale, comme les abeilles qui pollinisent gratuitement en sus de leur production de miel.

Les politiques économiques qui prétendent réindustrialiser, susciter des secteurs innovants, attirer l'investissement étranger par des incitations diverses ne parviennent pas à surmonter l'image dépréciée du pays en matière d'entrepreneuriat et à compenser sa moindre compétitivité fiscale et sociale.

En réduisant le poids des prélèvements sur le travail salarié, en transférant largement au secteur de la contribution la production de services publics, la réforme du travail agit sur le point faible de la compétitivité française. En jetant les bases d'un contrat social moderne, qui assure à chaque Français d'être le producteur d'une activité de service public ou non marchande et lui garantit un filet protecteur, elle recrée un pacte social puissant et mobilisateur.

La République tarde à reconnaître l'effet majeur de la mondialisation : la remise en cause du modèle de financement de l'Etat et de la protection sociale issu de la Seconde Guerre mondiale. Pour concilier performance économique et développement social, la République moderne doit innover.

Pascal PEREZ

Directeur de « Formules économiques locales »

1. Pierre Mendès France, *La République moderne*, Gallimard, Coll. « Idées », 1962, rééd. 1996.

2. Yann Moulier Boutang, *Le capitalisme cognitif*, La nouvelle grande transformation, Ed. Amsterdam, coll. « Multitudes/Idées », 2007.

Christian VIGOUROUX

ÉLUS ET DIGIREANTS PUBLICS, ENTRE IDÉES REÇUES ET EXIGENCES NOUVELLES

L'idéal serait des élus inspirés, visionnaires et décidés, assistés de peu d'administrateurs, les citoyens choisissant les lignes directrices par leur vote, exigeant des explications politiques et des comptes-rendus exacts, participant pleinement à la mise en œuvre de politiques reconues comme efficaces et conformes aux principes de liberté, d'égalité, de solidarité.

L'idéal serait des fonctionnaires conscients de leur mission, telle que décrite (février 2008) par la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui est « **d'aider le gouvernement à s'acquitter de ses fonctions et le public étant en droit d'attendre que les fonctionnaires apportent cette aide et n'opposent pas d'obstacles au gouvernement démocratiquement élu, l'obligation de loyauté et de réserve revêt une importance particulière les concernant** ».

Distinguons les fonctionnaires d'état-major, qui transforment l'énergie politique en programmes d'actions puis en actes administratifs et les fonctionnaires de prestations, beaucoup plus nombreux (éducation, ils enseignent ; police, ils veillent).

CINQ LIEUX COMMUNS

Les premiers sont en contact permanent, au niveau national ou local, avec l'échelon politique. Ils conseillent avant la décision et la mettent en œuvre quand celle-ci est prise. Ce sont ceux qu'on ne connaît pas, les « ils », qui ont décidé ceci ou cela.

Les seconds sont ceux que rencontre l'utilisateur, ceux qui, en uniforme ou non, sont perçus comme un bloc... uniforme, représentatif de « l'esprit fonctionnaire ».

L'aller-retour des fonctionnaires entre les deux catégories, est vital pour le bon fonctionnement des institutions publiques. Et l'élu national ou local ne devrait pas se contenter de contacts avec la première de ces catégories.

Il faut se garder de cinq contresens entretenus dans l'opinion, qui ont un effet dissolvant sur les institutions publiques.

- « **L'Etat est une entreprise comme une autre** »¹

Ce slogan à vocation idéologique tourne le dos à la vérité.

Il conduit à des privatisations frénétiques insuffisamment évaluées et mal maîtrisées. La Défense, pilote en matière de délégation au privé, devra faire ses comptes. Et l'utilisation renforcée des contrats de **Partenariat Public/Privé (PPP)** - pour les hôpitaux, les universités du plan d'urgence actuel ou les prisons, qui projettent sur des années la charge de loyers renforcés - est-elle économiquement viable ? La Cour des comptes met en garde², le gouvernement britannique, initiateur de ces « **Private Finance Initiatives** » en 1992, y renonce aujourd'hui. Arrive le temps des désillusions, du constat de la rigidification des missions publiques et du mystère des coûts. La reprise en régie viendra plus tôt qu'on ne le dit.

- « **Les hauts fonctionnaires font de la politique** »

Le « **pouvoir administratif** » est un concept de fonctionnaire³. Mais convenons que la faculté de proposition et de suivi participe de l'acte politique. La question est la clarté du partage des rôles entre élu et fonctionnaire. Il gagnerait à

être plus précis et parfois rédigé dans un « mode d'emploi ».

Rien ne nous interdit, hors un manque de volonté, de mieux marquer que fonction publique et politique ne font pas appel aux mêmes qualités, que savoir se faire élire et savoir commander n'équivaut pas à savoir proposer, savoir appliquer et rendre compte.

Et pourquoi ne pas limiter à un ou deux mandats le cumul mandat politique national/appartenance à la fonction publique, avant d'obliger le fonctionnaire à choisir entre son mandat ou sa fonction ?

- **« La décentralisation coûte cher »**

D'abord la décentralisation n'est-elle pas en extinction quand le mouvement le plus déterminant est la perte de l'autonomie fiscale, avec la réforme de la taxe professionnelle ? C'est un changement historique qui tend à minorer l' élu, à mettre les collectivités territoriales au rang de prestataires de services normés et définis ailleurs... Par des fonctionnaires. Il y a là un mouvement inquiétant, qui renforce la technocratie à rebours de ce qui est nécessaire. La décentralisation coûte cher si l'Etat transfère des compétences dans le désordre, si les collectivités ne savent pas coopérer entre elles, si le contrôle de légalité financière est une mission abandonnée.

Mais les solutions existent et passent par la solidarité financière, la mutualisation des compétences et les organisations locales différenciées.

- **« Un ministre fort augmente les effectifs de son ministère »**

Là encore, le sens de la fonction publique est perdu de vue. La fonction publique doit peser non pas de tout son poids mais de toutes ses aptitudes et son intelligence. Il importe que ces critères trop traditionnels des effectifs s'effacent devant celui de la meilleure contribution aux économies globales. Non pas le slogan de supprimer un poste sur deux des départements à la retraite mais des réductions différenciées fortes, accompagnées d'augmentations fortes dans les (rares) domaines de priorité. Il faudrait réinventer l'« esprit LOLF » (Loi Organique relative aux Lois de Finances).

- **« Ce sont les syndicats qui gouvernent »**

Le dirigeant public, élu comme fonctionnaire, ne doit pas fuir les syndicats. Il a besoin de connaître leur langage, leurs intérêts, leurs défis. En tirant les organismes de participation vers le comité d'entreprise privée où « le » dirigeant fait face au personnel, la suppression du paritarisme par la loi du 5 juillet 2010 spécialise le dialogue social en en faisant, non plus l'affaire de tous mais une question de technique de gestion des ressources humaines.

Reste que, après les accords de Bercy du 2 juin 2008, les choix de rénovation du service public doivent être débattus, menés dans le temps, avec les syndicats mais pas exclusivement à leur convenance et à leur rythme.

- **« Les concours reflètent le syndrome de la Princesse de Clèves »**

Les concours, à condition de les faire vivre en fonction des cultures contemporaines et des besoins de nouveaux comportements, sont la pire technique de recrutement à l'exception de toutes les autres. L' élu gagne à ne pas s'entourer seulement de clones à son image ou à son service. C'est tout l'intérêt de l'« **indépendance d'esprit** » et de l'« **obligation de non réserve** »⁴ du fonctionnaire.

Aussi, pour réagir, mettons en œuvre six recommandations « stratégiques » :

1- Mieux définir les missions

Doivent être privilégiés le service aux défavorisés et le long terme (préparation de l'avenir). Parmi les missions, celles que nul ne fera à la place de la collectivité publique, qu'il s'agisse de justice, de sécurité-défense, ou de politique fiscale.

La collectivité publique doit repenser sa conception de l'ingénierie publique, en perte de vitesse.

Et l'on attend encore, pour remplacer la **RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)**, un équivalent du *rapport Guichard* (1978) faisant pour l'Etat ce qui avait été fait pour les collectivités territoriales avant les lois Defferre de 1982.

2- Mieux maîtriser les effectifs

La priorité absolue est de définir des plans à 10 ou 15 ans de recrutement et formation, d'anticiper les métiers nouveaux, de mêler harmonieusement les origines professionnelles, les générations, les recrutements sur des statuts différents.

Le moment est venu d'utiliser les « référentiels métiers » produits depuis quatre ou cinq ans.

3- Mieux mobiliser, rassurer, protéger, convertir

Le service public doit respecter les usagers mais ses missions et ses agents doivent aussi être respectés. Ici, l'élu a une forte responsabilité dans la manière dont il s'adresse aux fonctionnaires. Il doit éviter la « *novlangue* » qui dissout les concepts publics ; en 1994, Jonathan Coe⁵ caricaturait ainsi un personnage de député : « *j'ai pris une ferme décision pour le mot hôpital. Ce mot est exclu de nos discussions. Nous parlons désormais d'unités pourvoyeuses. Car leur seul but dans le futur, sera de pourvoir à des services qui leur seront achetés par les autorités et par les médecins en vertu de contrats négociés* ». 15 ans après, nous y sommes avec la loi du 10 août 2011 **HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire)** où le mot « hôpital » se réfugie dans le « H » du titre seulement.

4- Mieux former

Dans les métiers à contact, éducation, sécurité, poste, la formation technique et humaine, tout au long de la vie, devrait être une priorité. Elle est parfois en recul, comme pour les professeurs.

5- Mieux mesurer les résultats et mieux en tirer les conséquences

Cela vaut en commun pour les élus et les fonctionnaires. Certes les élus sont « évalués » par l'élection mais rarement sur des bilans méthodologiquement sûrs. Quant aux fonctionnaires, les évaluations externes de services ou de politiques publiques par des inspections indépendantes, par le juge des comptes ou par le Parlement, sont loin d'être suffisantes.

Les deux premiers résultats à atteindre sont la qualité et le sens du long terme. L'action

publique est digne de son nom si le service public reste de qualité et imagine en permanence son adaptation (accueil, horaires, délais, e-administration, nouvelles formes de présence territoriale)...

L'heure ne peut plus être celle où Jean Ferrat chantait dans *La montagne* : « *leur vie, ils seront flics ou fonctionnaires, de quoi attendre sans s'en faire que l'heure de la retraite sonne* ».

6- Mieux affirmer les valeurs du service public

L'Etat ne saurait se contenter de *L'éthique du Dimanche*⁶, celle qu'on oublie la semaine pour le regretter le septième jour.

L'institution publique est une machine à *concilier* des valeurs, sinon contradictoires au moins concurrentes : liberté et sécurité, service public et libre concurrence, intérêt général et laïcité⁷, maîtrise des deniers publics et égalité (ainsi, quand une commune conditionne l'accès des enfants aux cantines scolaires⁸ à la situation de travail des parents, l'égalité d'accès aux services publics est en péril).

Nous devons méditer, en permanence, cette interrogation de l'auteur du *Pouvoir administratif*, au début du XX^e siècle : « *lorsqu'un agent de police arrête dans la rue l'automobile du ministre de l'Intérieur qui excède la vitesse réglementaire, quel est donc le gouvernement de la France ? Est-ce le ministre ou l'agent de police ?* »

Christian VIGOUROUX

Conseiller d'État,

professeur associé à l'Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

1. Voir « *Sciences humaines* », juillet 2011.

2. En 2010, la Cour des comptes a relevé que, par le PPP, le coût de la gestion déléguée pour la Pénitentiaire a progressé de 13% de 2006 à 2008 et de 36% en 2009.

3. Henri Chardon, 1910.

4. *Déontologie des fonctions publiques*, Christian Vigouroux, Dalloz, 2006.

5. Testament à l'anglaise (*What a carve up !*), Folio/Gallimard, trad. Jean Pavans.

6. *CE 10 mars 1995*.

7. *CE 27 octobre 2009*, Société « *Trans Cote d'Azur* », n° 297960. La desserte nautique de l'île Saint-Honorat peut légalement être confiée en monopole à la CCIC qui n'est pas la Chambre de Commerce mais la « *Congrégation des Cisterciens de l'Immaculée Conception* ».

8. « *Les Echos* » du 13 septembre 2011.

Gérard BAPT

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LA POLITIQUE DE SANTÉ ?

Santé, protection sociale : comment faire évoluer la politique de santé face aux progrès technologiques, qui posent des problèmes éthiques, législatifs et d'évaluation des conséquences à long terme. Quelle est notre morale de référence ?

I) Le système de santé français confronté au défi des nouvelles technologies

Notre système de santé actuel continue de privilégier le soin par rapport à la prévention et à l'éducation. Cet état de fait nous amène dès maintenant à nous interroger sur le coût, pour la protection sociale, de l'évolution toujours plus poussée des progrès technologiques qui s'individualisent et deviennent de plus en plus chers. Cette problématique soulève la question budgétaire mais aussi éthique de l'égalité devant la maladie, de l'assurance universelle et solidaire contre l'assurance privée.

L'un des principaux moteurs de l'augmentation des coûts des systèmes de santé sera l'évolution des coûts et des techniques. Ces dernières peuvent d'ailleurs parfois générer elles-mêmes des économies. S'agissant du diabète, par exemple, l'augmentation du coût de cette pathologie pour l'assurance maladie tient non seulement à l'augmentation du nombre de diabétiques mais aussi, pour près de la moitié, à l'amélioration de son suivi et des techniques de suivi. Les économies générées en termes de prévention des complications sont retardées et, à l'évidence, les techniques vont continuer à évoluer

avec l'implantation de dispositifs médicaux permettant aux patients de suivre eux-mêmes leur glycémie sans avoir à se piquer sans arrêt.

Ces progrès thérapeutiques et technologiques vont cependant poser un problème en termes d'égalité d'accès aux soins. On va assister à un creusement des inégalités, avec le recul de plus en plus flagrant de l'« **Etat-providence** ». Par ailleurs, les actions de prévention sont plus ou moins efficaces en fonction du niveau d'éducation et de revenus et cette question des inégalités d'accès aux soins renvoie donc au système social lui-même. En France, si le système solidaire n'est pas combattu dans les mots, on constate dans les faits que notre système d'assurance universelle commence à être débordé. Le défi est de poser aussi les problèmes des systèmes de santé et de leur évolution, en fonction des progrès technologiques et des nécessités financières en termes de choix de société.

Une approche éthique, dans un contexte républicain, est censée assurer l'égalité d'accès aux soins. La nécessité d'allouer plus de ressources disponibles à la prévention et à l'éducation à la santé pour tous les individus est patente, même en ces temps de diète budgétaire et de « **croissance molle** ». Le débat qui s'ouvre sur la prévention du cancer du col de l'utérus en offre l'exemple.

La principale problématique à laquelle les autorités publiques sont confrontées est l'interrogation relative à de potentiels effets néfastes,

pour la santé et l'environnement, d'un recours massif aux nouvelles technologies et plus particulièrement aux nanotechnologies.

II) Le développement des nanotechnologies nous alerte sur les questions éthiques qu'elles soulèvent et sur leur encadrement juridique balbutiant

« Le terme de nanotechnologie recouvre un ensemble de techniques qui permettent de créer, de manipuler et d'utiliser des nano-objets, c'est-à-dire des objets dont l'une au moins des dimensions est comprise en 1 et 100 nanomètres. »¹

Dans le domaine médical, les nanotechnologies trouvent une application pratique, par exemple en matière de nano-chirurgie, d'imagerie médicale, de matériaux implantables, d'outils de dépistage. La miniaturisation des dispositifs médicaux va accroître leur accessibilité aux patients et induire un bouleversement dans notre rapport aux soins.

Les progrès technologiques de ces dernières années, caractérisés par l'utilisation accrue de nanotechnologies appartenant à la famille des « nouveaux risques », soulèvent des problématiques telles que l'évaluation des risques potentiels sur la santé et l'environnement, l'encadrement des ces technologies, tant au niveau éthique que politique.

En raison du peu de crédits alloués aux recherches toxicologiques et éco-toxicologiques et du faible impact qu'elles exercent sur la communauté scientifique, de nombreux chercheurs se détournent des travaux sur les nanotechnologies. Le **Comité d'éthique du CNRS (COMETS)** a d'ailleurs insisté sur le besoin de « *stimuler l'intérêt des chercheurs en sciences humaines et sociales pour le domaine des nanosciences et nanotechnologies* »². Et lorsque des études sont menées, les résultats sont souvent contradictoires : il est donc très difficile de se faire une idée précise des risques auxquels nous sommes exposés. On peut cependant prévoir, et cela par analogie entre les nanotubes de carbone et les fibres d'amiante, des effets indésirables sur les voies respiratoires, sur le myocarde et le tissu

nerveux, du fait de la capacité de ces particules nanométriques à traverser les barrières biologiques.

Trois positions ont été adoptées par les différents acteurs : les associations et les syndicats de travailleurs estiment que « *sans données, pas de marché* » ; pour les industriels du secteur, en l'absence de preuves scientifiques et de signaux d'alerte, il faut « *laisser faire, laisser passer* » ; enfin, pour les autorités nationales et européennes, il serait nécessaire de mettre en place une gouvernance inclusive des risques, à partager avec la société civile.

Le passage de la connaissance (nanosciences) à ses applications pratiques (nanotechnologies) est de plus en plus rapide, avec une commercialisation massive des nano-produits, et s'accompagne naturellement d'interrogations légitimes quant à leurs effets sur la santé et l'environnement. C'est dans ce contexte que le principe de précaution doit trouver à s'appliquer.

Le principe de précaution commande que soit mises en place « *des procédures d'évaluation des risques* » et que soient prises « *des mesures provisoires et proportionnées, afin de parer à la réalisation du dommage* »³. Or, selon **L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET)** et le **CCP (Cahier des Clauses Particulières)**, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de procéder à une évaluation satisfaisante des risques chez l'homme.

La suppression du principe de précaution, souvent considéré par les industriels comme un frein à l'innovation, a même été préconisée dans le rapport déposé en 2008 par Jacques Attali. Il n'en reste pas moins vrai que ce principe, loin d'être fondé sur l'arbitraire, pose un cadre d'action général défini par la Commission européenne⁴. La Commission pose trois critères au principe de précaution : l'identification des effets potentiellement négatifs ; l'évaluation des données scientifiques disponibles ; l'étendue de l'incertitude scientifique. Le principe de précaution s'appuie sur le progrès technologique, afin de prendre les mesures adéquates à la protection des populations. Une fois le cadre général défini par les autorités européennes, il

appartient aux décideurs publics nationaux de prendre des mesures concrètes et proportionnées aux risques encourus.

Cependant, des interrogations éthiques se font jour lorsque l'on touche à l'intégrité du corps humain et à une modification du vivant qui pourrait aboutir à l'eugénisme si nous ne sommes pas vigilants quant à l'utilisation des thérapies géniques.

La thérapie génique peut être appliquée avec des conséquences différentes sur les cellules somatiques et les cellules germinales. Sur les cellules somatiques, elle apporte une correction phénotypique à un groupe cellulaire déterminé et à sa descendance, sans affecter le patrimoine génétique constitutionnel de l'individu. Sur les cellules germinales ou dans un embryon précoce, il y a modification du patrimoine constitutionnel de l'individu, que ce dernier transmettra à sa descendance.

Le 13 décembre 1994 déjà, les conseillers de la Commission européenne pour l'éthique de la biotechnologie avaient rendu un avis dans lequel il est souligné que **« eu égard à l'importance et au caractère controversé des questions sans précédent soulevées par la thérapie génique germinale et en l'état des connaissances scientifiques, la thérapie génique germinale sur l'homme n'est pas actuellement acceptable d'un point de vue éthique »**.

Le principal problème qui se pose, hormis celui de l'innocuité ou de la nocivité des nanotechnologies, reste donc celui de l'encadrement éthique et juridique de ces nouvelles technologies. Il n'y a, à l'heure actuelle, aucune réglementation spécifique quant à l'utilisation des ces nouvelles technologies, si ce n'est un projet de loi tendant à mettre en place une procédure de déclaration par les producteurs et importateurs de substances à l'état de nanoparticules sur le territoire français. La Commission européenne ne s'est pas prononcée en faveur de la mise en œuvre d'une réglementation spécifique, elle préfère adapter les réglementations existantes - dont le principe de précaution - au cas par cas, en fonction des nécessités du moment. Cette attitude pourrait sembler pragmatique ;

pourtant, une telle adaptation au cas par cas laisserait planer une incertitude juridique et serait sans doute dénuée d'efficacité.

III) Santé publique et « questions éthiques »

Un bon nombre de questions de bioéthique qui ont animé les débats ces dernières années, sont souvent arrivées à maturité, ne fût-ce qu'au prix de compromis plus ou moins masqués par des controverses publiques enflammées : ainsi en a-t-il été de la procréation médicalement assistée ou du diagnostic prénatal de maladies génétiques, ou encore de la recherche sur cellules embryonnaires. D'autres sont encore en devenir, pour des raisons techniques, ou pour des raisons sociétales plus que bioéthiques - la question des mères porteuses, de la procréation pour les couples homosexuels...

Deux questions totalement dissemblables soulèvent des débats qui restent toujours largement devant nous : fin de vie et prévention en santé publique.

La question de la fin de vie est liée à celle de l'espérance de vie, pour laquelle la France est l'un des pays les mieux placés au monde. Mais l'espérance de vie sans incapacité y est plus faible que dans nombre de pays européens. Ce sont les troubles cognitifs qui inquiètent le plus, parce qu'aboutissant à la désocialisation. Les maladies neuro-dégénératives sont les plus lourdes à prendre en charge. Beaucoup de familles ne sont pas en mesure de l'assumer, pour de multiples raisons. L'hôpital reste l'ultime destination la plus fréquente. La récente affaire d'euthanasie active survenue au service d'accueil des urgences à Bayonne illustre dramatiquement la difficulté de normaliser la limite floue existant entre « accompagnement de fin de vie » et euthanasie, rencontrée de plus en plus fréquemment en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Concernant le médecin urgentiste en cause à Bayonne, l'Ordre national des médecins est en désaccord avec son Comité départemental... Le mouvement de solidarité né autour de lui démontre aussi que la législation actuelle (**loi Léonetti**) n'est pas en phase avec l'opinion

publique dans la vie réelle. Les questions d'« accompagnement actif » de fin de vie sont souvent résolues dans le non-dit par les professionnels de santé, avec ou sans le consentement implicite des familles, quand elles sont présentes. Un nouveau cadre législatif doit être pensé, même si sa mise en pratique doit rester de l'ordre de la « conscience individuelle ».

Les mesures de prévention concernant l'ensemble de la population pour raison de santé publique, questionnent de plus en plus une opinion accablée de messages « sanitaires ». Car il s'agit désormais d'alertes sanitaires à l'échelle de la planète, du fait de la mondialisation des échanges, de la communication et des stratégies thérapeutiques ! Depuis 2008, est entré en vigueur le **Règlement Sanitaire International (RSI)** qui fait obligation aux Etats de coopérer avec l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** dans un délai de 24 heures en cas d'alerte épidémique.

Après la première expérience du **SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère)**, les deux épisodes de grippe aviaire **H5 N1**, puis de grippe **A H1 N1**, ont mobilisé l'opinion mondiale.

Des stratégies de réponse aux crises sanitaires ont été définies, des stocks de vaccins, d'antiviraux, de masques ont été constitués. Dans le cadre de l'épidémie d'**Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB)**, la Cour de justice européenne a indiqué que « *les institutions peuvent prendre des mesures de protection sans avoir à attendre que la réalité et la gravité des risques soient pleinement démontrées...* »

Or, peut-on admettre que, de plus en plus souvent, on passe du principe de précaution au principe de très grande précaution, au point de mettre en péril les libertés individuelles ? Au risque de causer, dans des campagnes de vaccination de masse, des effets sanitaires peut-être rares mais touchant néanmoins de nombreux individus ? L'adjuvant du vaccin concernant le virus **H1 N1** ne comportait pas de sels d'aluminium : ceux-ci demeurent néanmoins identifiés à ce titre comme agent causal de narcolepsies chez des adolescents ! Le bilan n'est pas encore fait de la désastreuse vaccination de masse

contre l'Hépatite B, et ce vaccin reste obligatoire pour les professionnels de santé... Et les sapeurs-pompiers ! Il reste présent aussi dans les vaccins polyvalents pour nourrissons, alors que l'affection en cause est devenue totalement improbable... Dans le même temps, de fortes pressions s'exercent pour la généralisation chez les jeunes filles des vaccins anti-papillomavirus (HPV) censés prévenir le cancer du col utérin, notion qui ne pourra être confirmée que dans 20 ans ! Pour quels effets indésirables aujourd'hui ?

Ces campagnes de réponse à des alertes sanitaires ont coûté, ces dernières années, des milliards d'euros aux Européens. Ce mois d'octobre 2011 verra la fin de la destruction par incinération des quelques 30 millions de doses de vaccins **H1 N1** arrivés à péremption. Il en ira de même pour des stocks de vaccins **H5 N1** et d'antiviraux. Ces crédits auraient pu être dirigés vers les actions de promotion de la santé et d'aide à l'accès aux soins des plus démunis, c'est-à-dire là où manquent cruellement les moyens. Ces situations déconsidèrent encore la crédibilité de la parole publique, déjà altérée par les drames sanitaires récents liés aux médicaments.

Le système de santé peut-il répondre à cette double exigence de précaution, sans nuire et sans suspicion d'avoir agi en fonction des intérêts des firmes productrices ? Seule une réforme éthique de la prise de décision en matière de santé publique le permettra, basée sur la transparence, le débat contradictoire et public d'une expertise libérée des conflits d'intérêt qui entretiennent la suspicion.

Cette réforme éthique pourra-t-elle aboutir dans le domaine de la santé - si elle ne concerne pas l'ensemble des institutions de la République - et des rapports entre les acteurs publics et le secteur marchand ? C'est bien à une refondation globale qu'il faut se préparer !

Gérard BAPT
Député de la Haute-Garonne,
médecin-cardiologue

1. Jean Bergougnoux.
2. Proposition n° 5 du COMETS, publiée le 16 octobre 2006.
3. Article 5 de la Charte de l'environnement.
4. Communication de la Commission européenne, février 2000.

MENDÈS FRANCE, PLUS QUE JAMAIS

Voici quelques mois, dans notre n°17, celui du printemps dernier que nous n'avions pas craint d'intituler « *La République en danger* », Pierre Joxe rendait hommage à Pierre Mendès France. J'en extrais ces lignes, parmi les premières :

« Chargé du gouvernement de la France durant tout juste sept mois et 17 jours - on s'en souvient encore - Pierre Mendès France a représenté l'espoir des démocrates et l'honneur de la République. Il a incarné la gauche, le droit et la justice. »

Et Pierre Joxe d'achever ainsi son introduction :

« ... Il a presque tout raté... Presque. Pourquoi un tel loser » a-t-il un tel prestige ? »

Oui, « *Pourquoi Mendès France* » ? Pourquoi cet homme qui n'a même pas gouverné huit mois a-t-il à ce point marqué le pays et la République ? Pourquoi ce « *miracle de courte durée* » ? Une phrase résume celui que nous avons côtoyé, admiré et aimé : « *S'il n'y a pas d'honnêteté de la part de ceux qui tiennent un rôle dans le jeu des institutions, il ne peut y avoir de démocratie* ». La morale. La politique. A la seconde, Mendès jamais ne sacrifia la première.

On lira - ou on relira - avec bonheur les lignes qui suivent ; elles sont constituées d'extraits d'une

intervention de Mendès, en janvier 1958, à l'Assemblée nationale, dans une salle Colbert bondée, débordante, où notre jeune *Centre d'éducation politique des futurs électeurs*, dont le nom quelque peu désuet traduisait mal la modernité, avait convié ses participants et ses amis. Ce centre - que j'eus le bonheur de pouvoir mettre sur pied grâce au prestige, à l'appui et aux conseils de Mendès d'une part, de Hubert Beuve-Méry, alors directeur du *Monde*, de l'autre, rencontra immédiatement un succès considérable, inespéré ; l'engagement de quelques-uns des jeunes qui le fréquentèrent et l'animèrent avec moi ne fut pas pour rien dans la naissance, peu de temps après, du journal *Après-demain*.

C'était il y a bien plus d'un demi-siècle ; on a peine à le croire, dans cette France automnale de 2011 où nous oscillons entre l'espoir et l'indignation.

« Le souvenir de Mendès France, concluait Pierre Joxe, est comme un fantôme qui hante notre histoire contemporaine. Le fantôme de la clairvoyance et du courage politique. Hélas, tous les fantômes ne sont pas des revenants. »

Et Mendès France nous manque, en effet.

Françoise SELIGMANN

Extraits de l'intervention de Pierre Mendès France à l'Assemblée nationale pour le Centre d'éducation politique des futurs électeurs en janvier 1958, publiée dans *Après-demain* n°8 de septembre 1958 :

« [...] J'entends souvent dire : il n'existe pas de puissance, de ligue, qui soit vraiment susceptible d'assurer par la force la subversion du régime, de renverser le régime républicain. C'est vrai arithmétiquement [...] Le danger ne réside pas dans la force fasciste elle-même : elle n'existe pas aujourd'hui. Il est dans les insuffisances du régime [...] C'est en tenant les engagements pris, en respectant la volonté du peuple, que le régime démontre sa vigueur, sa capacité de réalisation, sa santé. Sans doute, les problèmes sont difficiles, on peut comprendre les hommes politiques qui se sont succédés depuis un certain nombre d'années, en sachant que les tâches n'étaient pas faciles. Mais si ces tâches étaient au-dessus de leurs forces, ils pouvaient toujours y renoncer ! Personne ne vous oblige à être ministre ou Président du Conseil.

Si vous êtes candidat pour être ministre ou Président du Conseil, cela signifie que vous êtes candidat pour vous battre contre les difficultés, les difficultés que vous connaissez d'avance. Ce n'est pas le jour où vous êtes installé à l'Hôtel de Matignon que vous découvrirez tout à coup que la paix en Algérie ce n'est pas si facile, que le combat contre l'inflation risque de provoquer un peu d'impopularité, que pour réaliser le Marché commun, il ne suffit pas de signer des traités mais qu'il faut faire une certaine politique économique. Tout cela, vous le saviez par avance, et si, le sachant, vous n'êtes pas prêt à vous battre quitte à perdre votre popularité (et même quitte à perdre votre portefeuille !), si vous n'êtes pas capable de cela, alors vous n'êtes pas digne d'occuper les fonctions qu'on vous a attribuées.

Le jour où vous aurez des hommes politiques convaincus de cela, et déterminés à se battre contre les difficultés, ce jour-là, le régime fonctionnera mieux... Mais tant que nous serons dans l'impuissance, dans le manquement aux engagements pris, dans le truquage de la vérité, qui définissent le régime actuel, il y aura un véritable danger fasciste.

[...] Si on conduit un homme au pouvoir, c'est bien pour qu'il réalise son programme. Et c'est une aberration de dire : « je l'ai envoyé au pouvoir parce qu'il avait des idées que je croyais bonnes et que, par conséquent, je désirais voir appliquer ; mais maintenant qu'il est au pouvoir, il a le droit de ne pas les appliquer » [...] Certes, l'homme politique ou le député doivent être de bonne foi dans leur propagande et ne jamais proposer que des choses raisonnables, réalisables, accessibles ; ils doivent aussi définir honnêtement ce qui peut être fait sans délai, à court terme, à long terme ; et les conditions de l'entreprise, les contreparties ; par exemple le financement des projets s'ils sont coûteux, etc.

[...] Un chef de gouvernement peut donc dire à la rigueur : « je n'ai pas réalisé aussi vite que je l'aurais voulu, je n'ai pas pu faire cent pour cent de ce que j'espérais, je n'en ai fait qu'une partie et un peu plus lentement. Mais c'est dans cette direction convenue que j'ai marché ». Seulement, il n'a jamais le droit de faire le contraire de ce qu'il avait annoncé et promis. Car cela, c'est trahir le mandat reçu, le contrat qui a été passé avec lui [...] Les difficultés qu'il rencontre, qui peuvent ralentir sa marche et limiter son action, expliqueront ou excuseront même le caractère partiel de l'exécution, l'insuffisance ou le délai ; mais rien n'excuse le fait qu'un homme politique au gouvernement fasse l'inverse de ce qu'il avait annoncé.

Je me suis toujours beaucoup élevé contre l'accentuation quelquefois indiscreète qui peut être donnée par tel groupe, ou par tel électeur, en faveur d'un homme, contre l'engouement personnel excessif en faveur d'un homme, allant jusqu'à remplacer purement et simplement un choix politique [...] Dans le passé, chaque fois que la politique s'est faite sur le nom d'un homme, et d'un homme seul, elle était fondée sur un malentendu. On voyait

d'innombrables personnes ayant des sentiments politiques très différents, quelquefois contradictoires, donner leur confiance à un même homme dans l'espoir qu'il ferait ce que chacun d'eux souhaitait (alors que le voisin souhaitait tout autre chose !).

Le bonapartisme, entre 1850 et 1852, le boulangisme un peu plus tard et le gaullisme du R.P.F., ont toujours comporté cette dose de malentendu. Vous voyiez par exemple dans le cortège du boulangisme des hommes de gauche, des laïques, des républicains, et puis d'autres qui étaient réactionnaires, bonapartistes ; et tous suivaient cependant le même homme [...] On doit toujours avoir le courage de s'exprimer non pas en fonction d'un homme, quelles que soient ses qualités, mais pour ses idées, ses propositions. Si on ne partage pas ses idées, on a le droit de le respecter, mais politiquement, on ne doit pas souhaiter son accession au gouvernement. Si au contraire, vous partagez ses idées et si vous estimez qu'il est capable de les faire prévaloir, ce n'est pas parce que sa figure ne vous revient pas que vous devez faire obstacle à son entreprise [...] Ce dont nous souffrons aujourd'hui, c'est la faiblesse politique, c'est la lâcheté politique ; c'est la démagogie ; c'est le manquement presque systématique aux engagements pris, ou bien encore ce sont des engagements déraisonnables (ce qui explique qu'on ne les respecte pas, après coup).

[...] On avait déjà vu autrefois des gouvernements qui ne mettaient pas toute l'énergie désirable à réaliser leurs programmes, on avait vu des hommes qui, comme on disait, « mettaient de l'eau dans leur vin ». Cela ne changeait pas la couleur, le vin était un peu moins rouge, mais il restait tout de même de la même couleur. On n'a jamais vu avant la guerre ce qu'on voit aujourd'hui, des tête-à-queue complets, à 180°, des retournements complets sans que, je le répète, les hommes politiques responsables soient sanctionnables ; car en définitive, leurs électeurs n'ont pas le moyen de les sanctionner si leurs partis prétendent les maintenir. »

On pourra retrouver l'intégralité de cette intervention sur notre site : <http://www.fondation-seligmann.org/> rubrique les archives du journal Après-demain de 1957 à 2007.

Exemple à suivre

Dans chaque numéro, nous vous proposons l'exemple d'une action collective qui a pour vocation de lutter contre le racisme et le communautarisme et d'apprendre à "vivre ensemble" dans la Cité laïque et républicaine.

A. D.

LE COMBAT AU QUOTIDIEN DES FEMMES DE LA TERRE

L'association **Femmes de la Terre** fêtera ses 20 ans en 2012. Elle est née à la demande de femmes immigrées en grande difficulté, venues en France rejoindre leur famille ou fuir la guerre, la violence, la torture, la pauvreté. Elles ont laissé derrière elles leurs racines, leurs familles, leurs enfants parfois.

DES DROITS FONDAMENTAUX. ET DES DEVOIRS

La vocation de l'association est d'aider les femmes à connaître et à faire respecter les droits fondamentaux que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, le droit à la santé, le droit à l'emploi, le droit au logement...

Nous offrons à ces femmes, étrangères ou françaises ayant un lien avec l'étranger, un lieu d'écoute, d'information, de soutien et d'accompagnement juridique et social, avec un soutien spécifique aux femmes étrangères victimes de violences. Nous leur apportons une assistance juridique, administrative et sociale. Nous exerçons une action préventive en les informant sur le droit au séjour, l'acquisition de la nationalité française, les droits sociaux mais aussi en leur apprenant qu'à tout droit correspond un devoir.

DES FEMMES DÉARMÉES DEVANT L'ADMINISTRATION

L'action principale de l'association s'organise donc autour d'une permanence juridique et sociale à destination des femmes immigrées et issues de l'immigration - ainsi que de leurs

enfants et de leurs conjoints - de toutes origines géographiques, confrontés à des problèmes administratifs liés au séjour et à la nationalité.

Nous menons également, depuis 2004, une seconde action : une permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives, qui s'adresse en priorité aux habitants du quartier **Danube-Solidarité** (Paris 19^{ème}), classé en zone **Politique de la Ville**. **Femmes de la Terre** réalise une mission de relais auprès de ce public de proximité en faisant le lien entre celui-ci et l'administration.

Depuis sa création, avec un petit nombre de personnes (à ce jour, 3 salariées et 5 bénévoles), l'association a reçu, dans le cadre de sa permanence juridique et sociale pour les femmes, 3 474 personnes. A notre connaissance, 980 d'entre elles ont pu, grâce à notre action, régulariser leur situation administrative et ainsi trouver un emploi, un logement et vivre une existence normale et digne.

POUR UNE VRAIE VIE DE CITOYENNE

Notre aide a pu aboutir, entre autres, à :

- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour (notamment pour raison familiale ou pour des femmes victimes de violences qui rencontraient des difficultés à renouveler leur titre de séjour en cas de séparation de leur époux violent) ;
- l'acquisition de la nationalité française ;
- l'obtention d'un visa pour les membres de la famille d'un(e) réfugié(e) admis au séjour

en France au titre du regroupement familial mais à qui les autorités consulaires françaises refusaient pourtant de délivrer un visa ;

- l'ouverture d'un compte bancaire après refus par une banque alors que la loi prévoit un droit au compte pour tous ;
- la délivrance d'un certificat de nationalité française pour un enfant ;
- la reconnaissance de la protection de l'**OFPRA (Office de Protection des Réfugiés et Apatrides)** pour des femmes excisées ayant une petite fille née en France et susceptible d'être excisée en cas de retour au pays.

CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ÉTRANGÈRES

Par ailleurs, nous participons aux débats de société et à la mise en œuvre de stratégies collectives d'intervention. Dans ce cadre, nous travaillons en réseau avec d'autres associations, notamment au sein du groupe **ADFEM (Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes)**, pour lutter contre les violences faites aux femmes étrangères.

Les actions menées avec ce réseau ont pour but de mutualiser les forces et les compétences, afin de parvenir, par des actions de lobbying, à une amélioration globale de la situation des femmes, en vue de la modification des lois.

L'année 2010 a vu le vote d'une loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes, qui crée notamment la possibilité d'un placement sous ordonnance de protection, pour les femmes victimes de violences.

Nous avons participé activement à la proposition d'amendements plus favorables à la défense des femmes, notamment étrangères. Cette nouvelle loi prend en compte certains des amendements proposés comme, par exemple, la délivrance et le renouvellement de plein droit des titres de séjour pour les femmes victimes de violences qui bénéficient d'une ordonnance de protection, ou encore la possibilité de se voir délivrer un visa de retour pour les femmes en situation régulière en France, bloquées dans leur pays d'origine et dont le conjoint aurait confisqué les documents.

VIGILANCE FACE AU DURCISSEMENT DE LA LOI

Notre action doit se poursuivre et nous devons être vigilantes car le droit des étrangers est en constante évolution.

Sur les dix dernières années, 6 lois et de nombreuses circulaires ont modifié ou réformé le droit des étrangers. Une nouvelle réforme du **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile** a été adoptée le 16 juin 2011 et entre progressivement en vigueur. Loin de simplifier le droit des étrangers, comme cela était pourtant annoncé, cette loi durcit les conditions de l'entrée et du séjour des étrangers en France et introduit de nouvelles procédures qui auront de lourdes conséquences, notamment sur les conditions de rétention et d'éloignement des étrangers.

Ainsi, et à titre d'exemple, la durée maximale de placement en rétention administrative est portée de 30 à 45 jours et la régularité d'un tel placement ne sera soumise au contrôle du **JLD (Juge des Libertés et de la Détention)**, autorité judiciaire gardienne des libertés individuelles, que 5 jours après le début de la rétention (et non plus 2 jours, comme cela était le cas jusqu'à présent).

BANNIES DE TOUT L'ESPACE SCHENGEN ?

Cette nouvelle loi crée également la possibilité, pour l'autorité administrative, d'assortir ses décisions de refus de séjour avec obligation de quitter le territoire, d'une mesure d'interdiction de retour sur le territoire français, dont la durée pourra aller jusqu'à 5 ans, et qui sera, en fait, valable dans tous les pays de l'**espace Schengen**, ayant ainsi l'effet d'un bannissement de tout cet espace.

Notre rôle sera donc celui de l'information et de la prévention auprès des femmes et des membres de leur famille qui viendront nous rencontrer. Nous devons nous assurer qu'ils connaissent bien leurs droits et que ceux-ci sont respectés dans l'application qui sera faite de cette nouvelle loi.

Pour nous joindre (sur RDV) :

Femmes de la Terre - 2, rue de la Solidarité - 75019
PARIS - Tél : 01 48 06 03 34
Mail : fdlt92@gmail.com

LES ACTIONS DE LA FONDATION SELIGMANN

La Fondation Seligmann soutient en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et dans les quartiers dits « Politique de la Ville » à Paris, dans l'Essonne et en Seine-Saint-Denis des initiatives locales participant à l'insertion des étrangers dans la société, enfants, jeunes, femmes et inter-génération : actions d'accompagnement scolaire, d'alphabétisation, de prévention, de renforcement du lien social et du « vivre ensemble », d'ouverture sur la culture. Ces aides s'inscrivent dans la durée, par l'aide à l'investissement et à la formation de bénévoles ainsi que par la mise en place de conventions pluriannuelles.

ACCOMPAGNEMENT DANS L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE, POUR UNE MEILLEURE INSERTION

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, à Paris (AFEV 75) met en place, en 2011-2012, un **accompagnement hebdomadaire à destination d'enfants nouvellement arrivés en France** par des étudiants bénévoles, **en lien avec la classe d'accueil du collègue Robert Doisneau, dans le 20^{ème}**, et l'association « France Terre d'Asile » (FTA). Cette démarche **favorise le processus d'insertion** de ces enfants et de leurs familles avec la **découverte de la société d'accueil**. Les quarante enfants concernés bénéficieront d'une aide scolaire, d'un appui à l'apprentissage de la langue, de sorties culturelles et d'activités avec les familles. La **Fondation Seligmann** permet l'achat des matériels nécessaires et la prise en charge des sorties culturelles, comprenant les transports et des activités avec les familles.

Les Restaurants du Cœur, au-delà de la seule aide alimentaire, développent une activité d'aide à la personne depuis 1999, dont **la lutte contre l'illettrisme constitue une priorité**. Des ateliers de lutte contre l'illettrisme ont été mis en place, afin d'aider à **l'insertion et à la réinsertion professionnelle des bénéficiaires**, de favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne, d'apprendre à faire des démarches administratives. La **Fondation Seligmann** y contribue, avec l'achat de dictionnaires bilingues et de matériels pour la formation des bénévoles.

La **CIMADE** anime à Massy, dans l'Essonne, un centre d'hébergement provisoire pour des réfugiés demandeurs d'asile. Ce lieu vise à les préparer à la vie dans la société française, dans la perspective d'une intégration sociale et professionnelle durable. La **CIMADE** a ainsi mis en place **une action « d'acquisition des savoirs linguistiques »** avec pour objectifs de permettre aux réfugiés demandeurs d'asile, migrants non-francophones, de maîtriser les savoir-faire

langagiers de base et de développer ainsi leur autonomie. La **Fondation Seligmann** permet l'acquisition de savoirs linguistiques.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'association **Génération II Citoyenneté Intégration** se consacre à l'accompagnement social, à l'intégration et à la lutte contre les exclusions dans la ville nouvelle d'Evry et sur le Centre Essonne. **Pour permettre une meilleure adaptation de l'offre de stages à destination des collégiens, lycéens et étudiants en Centre Essonne et lutter contre les inégalités**, l'association met en place, en lien avec la Maison de l'Emploi, une concertation permettant de sensibiliser les acteurs économiques du territoire essonnien à l'intérêt d'accueillir des stagiaires, aboutissant à la création d'un « **Guide de stage** » à destination des scolaires, des parents, des associations et des entreprises. Ce guide sera distribué sur les lieux de passage du public. La **Fondation Seligmann** assure la prise en charge des frais d'impression des guides.

L'Association de la **Fondation Etudiante pour la Ville, pôle Essonne (AFEV 91)** organise en 2011-2012 un atelier hebdomadaire « **Tous acteurs des quartiers** », en lien avec l'action « **Collèges unis** » de l'association partenaire « **Génération Femmes** » réunissant **cinq collèges d'Evry**. Ce projet **vise à réduire les conflits inter-quartiers et les phénomènes de bandes**, avec la réalisation d'un film-témoin du projet et des rencontres inter-collèges. Ce projet permettra de faire des jeunes des acteurs de la **démarche citoyenne de lutte contre les conflits et des relais pour l'information et la sensibilisation auprès de l'ensemble des habitants**. La **Fondation Seligmann** finance l'achat d'une caméra vidéo numérique, d'appareils photos jetables, de DVD pour la gravure du film et de fournitures pour l'exposition.

ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS

La **CIMADE Ile-de-France** accueille, accompagne et défend les droits des personnes migrantes, avec l'aide de 350 bénévoles. Elle souhaite **améliorer les conditions matérielles d'accueil dans les permanences, former l'ensemble des bénévoles** aux nouvelles dispositions législatives sur l'immigration et l'**Aide Médicale de l'Etat (AME)**, avec la mise en place de ressources de formation internes (formation de formateurs, bibliothèque). Parallèlement, elle met en œuvre **une politique d'information et de sensibilisation** interne et externe, avec, **pour les migrants, la conception d'un document d'information sur leurs droits et d'une plaquette d'information sur la CIMADE**, remis lors d'interventions à destination du public scolaire et du grand public pour la lutte contre les préjugés. La **Fondation Seligmann** apporte son aide pour la formation des bénévoles, l'achat de matériels bureautiques, la conception et l'impression de matériels de communication.

L'association **GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés)** combat toutes les formes de racisme et de discrimination. Le **GISTI** réunit toutes les informations sur la situation juridique, économique et sociale des étrangers et des immigrés, il informe et soutient les étrangers dans l'exercice et la protection de leurs droits. A ce titre, il assure **la formation de bénévoles associatifs œuvrant dans le domaine de l'aide et de l'assistance aux migrants**.

La **Fondation Seligmann** accorde une aide financière permettant la prise en charge partielle de la participation aux stages de formation pour des bénévoles d'associations œuvrant dans l'assistance gratuite aux personnes migrantes, dans les domaines de l'accès aux droits et de l'intégration.



A LIRE

COMMISSAIRE DE POLICE EN ALGÉRIE (1952-1962) Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin du ciel

Par **Roger Le Doussal** - Riveneuve Editions

L'ouvrage de Roger Le Doussal est atypique, en ce sens qu'il marie plusieurs genres : mémoires - avec la particularité d'être ponctués de nombreux oublis - chronique, science administrative, sciences politiques, sciences humaines. Il est écrit avec humilité, sans corporatisme excessif, par un fonctionnaire qui veut que justice soit rendue à ses collègues morts ou blessés en Algérie. Le récit très détaillé des dix années qu'il a passées dans un pays qu'il a aimé et qu'il a vu transiter de l'état de quasi-paradis à celui d'enfer, donne la mesure de ce qu'une guerre civile peut engendrer de drames, d'aveuglements, d'escalades incontrôlables dans l'horreur.

En dépit de ses origines « européennes » et de son métier, Roger Le Doussal s'efforce de rester le plus longtemps possible, sinon impartial, du moins ouvert aux raisons de l'autre camp. Il énonce ses regrets de ne pas avoir vu adopter ou mettre en œuvre les réformes qui auraient pu éviter le drame (l'hypothèse avancée étant que des réformes économiques et surtout politiques auraient peut-être pu éviter le bain de sang ; en ce qui concerne l'accession à l'indépendance, rien ne dit que ces réformes ne l'auraient pas accélérée). Il admet qu'à la fin, l'accumulation d'innombrables assassinats le prive de toute capacité de compréhension des « rebelles », même s'il condamne tout autant les actions de l'Organisation Armée Secrète (OAS), quand elle s'engage dans un *dialogue des terrorismes* avec le Front de Libération Nationale (FLN). Il a le mérite de souligner les efforts qu'il a dû faire pour ne pas céder à la tentation de recourir à la torture afin d'obtenir des renseignements susceptibles de prévenir des attentats. Tout en affirmant sa loyauté vis-à-vis des institutions de la République, il avoue son désarroi face à la ligne politique du général de Gaulle, finissant par ne plus croire en lui.

Écrit par un fonctionnaire de terrain qui assume le fait qu'il n'avait pas la hauteur de vue requise pour mieux comprendre le « problème algérien » - d'où le sous-titre - le livre de Roger Le Doussal est à la fois passionnant, enrichissant et éprouvant. S'il ne prétend pas expliquer à leur place le point de vue des Algériens, il donne cependant quelques clés pour mieux comprendre le régime politique et l'histoire agitée de l'Algérie actuelle.

LES FRUITS DE MA COLÈRE - Plaidoyer pour un monde paysan qu'on assassine

Par **Pierre Priolet** - Editions Robert Laffont

Pierre Priolet est producteur de fruits en Provence. Comme lui, si rien ne change, des milliers d'agriculteurs français sont appelés à disparaître.

Il n'est pas syndiqué, il parle librement de la vie précaire des paysans d'aujourd'hui. Il évoque l'humiliation quotidienne qu'ils subissent, le besoin de gagner honnêtement leur vie sans l'intervention de subventions - d'autant qu'elles ne vont pas à ceux qui en ont besoin - la grande distribution qui les étrangle. C'est une question de dignité et de respect du travail. Il a lancé l'association *Consommer juste (« et pas juste consommer »)* avec l'espoir d'ouvrir une voie, celle d'une alliance entre les producteurs et les consommateurs. Il faut faire preuve d'imagination, inventer de nouvelles manières de produire et de distribuer, bref, créer une organisation qui corresponde aux besoins des uns et des autres.

C'est un appel à l'aide, qui devra être entendu par tous ceux qui sont porteurs d'un espoir de changement.

LIBERTÉ SOUS CAUTION

Par **Georges Krausz** - In Octavo Editions

Georges Krausz est cadre supérieur dans une entreprise. Il n'a jamais pratiqué les 35 heures. Il a connu l'aisance. Il vit heureux avec sa femme et ses deux enfants, lorsqu'il est muté. On lui fait miroiter le changement de climat, la perspective de « *quitter la grisaille pour la douceur de l'Aquitaine* ». Il a 50 ans. Leur maison est mise en vente et il « *déniche la perle rare, une spacieuse villa landaise avec piscine* ». Les démarches bancaires sont autant de formalités, on se montre avenant : « *et surtout, cher Monsieur, n'hésitez pas si vous avez besoin d'une rallonge pour travaux* ». Jusque là, tout va à peu près bien mais la revente de la maison traîne, les affaires déclinent, le salaire diminue : c'est le début de la descente aux enfers. A la banque, le ton change. On le presse de rembourser, on menace de saisir son bien. Le contentieux commence. Il ne s'arrêtera plus.

Georges Krausz s'enfoncé de plus en plus dans la précarité. En six ans, il a affronté quatre commissions de surendettement, quatre juges, vécu l'angoisse dans l'attente des décisions, toutes défavorables. Les nouvelles lois sociales ne s'appliquent pas à lui, puisqu'il est imposable.

Il a connu l'humiliation, les harcèlements, le mépris, la discrimination, l'indifférence. Ce livre est un appel au secours, pour que les pouvoirs publics trouvent le chemin d'un peu d'humanité.



A LIRE

L'EXPULSION

Par **Pascal Boniface** (préface de **Lilian Thuram**) - La Tengo Editions

Ce roman, préfacé par Lilian Thuram (champion du monde et d'Europe de football) conte - jusqu'à cette fameuse finale de la Coupe du monde 2026... - l'itinéraire de Mamadou Diouf, la grande star du foot qui préférera, à l'âge adulte, porter les couleurs du Sénégal alors qu'il est français et qu'il adore l'équipe de France.

Ce livre raconte son enfance et surtout ses exploits de footballeur, tout allait bien... jusqu'au rejet, inconcevable pour lui, d'une demande de titre de séjour présentée par son père.

Mamadou se sentira blessé par l'expulsion de son père et il lui faudra longtemps pour se remettre de ce qu'il considère comme un affront. Il aimera toujours la France mais quelque chose s'est irrémédiablement brisé, entre la France et lui.

Un texte intéressant qui met l'accent sur les dégâts durables qu'un refus opposé à une demande de permis de séjour peut causer et qui en dit long sur les méthodes parfois employées pour examiner ces demandes.

Jaurès et les Radicaux - Une dispute sans rupture

Par **Jean-Michel Ducomte et Rémy Pech** - Editions Privat

Ce livre comporte cinq grands chapitres : *au fil des jours et des stratégies, au fil des héritages, au fil des principes, au fil des combats, au fil des connivences puis des désaccords.*

Les sujets de débats (connivences et parfois dissentiments) n'ont pas manqué pendant la période de 1885 à 1914, marquée par la présence militante, intellectuelle et morale de Jaurès, qui n'hésite pas à se réclamer du socialisme bien qu'il continue à collaborer à *la Dépêche*, considérée à l'époque comme l'organe officieux du radicalisme.

Les débats de cette époque sont encore d'actualité : la conception de l'Etat, la laïcité, la politique économique et sociale, la diplomatie et la place de la France dans le monde.

A travers la trajectoire politique de Jean Jaurès, ses prises de positions, ses articles, ce livre retrace une partie importante de notre histoire, à la charnière du processus de construction de la tradition républicaine française.

« MERCI D'AVOIR SURVÉCU »

Par **Henri Borlant** - Editions du Seuil

Henri Borlant est le seul survivant des 10 000 enfants juifs de France de moins de 16 ans déportés à Auschwitz en 1942.

Dans le petit village de Saint-Lambert-du-Lattay, en Anjou, sa famille mène une vie heureuse et ne souffre pas de l'antisémitisme, jusqu'à l'année 1942 où la répression nazie s'intensifie. Peu après son quinzième anniversaire, les Allemands arrivent. Quelques minutes pour préparer leur baluchon et les voilà partis pour le centre de regroupement d'Angers. Quelques jours avant la rafle du Vel d'Hiv.

Grâce aux habitants du village, sa mère a pu être prévenue et sauvée, avec ses plus jeunes enfants, mais pour son père, sa sœur, son frère et lui, commence la longue attente et le départ vers l'inconnu. Voyage épouvantable, impossible de se coucher ou de s'asseoir. La porte du wagon est ouverte en pleine campagne à Birkenau. Premier choc : la séparation des hommes et des femmes ; puis il faut se mettre nu, avant le rasage et le tatouage d'un numéro matricule sur le bras gauche. Immédiatement, le travail commence. Il consiste essentiellement dans l'agrandissement du camp.

En trois années des pires souffrances, il a vu des gens disparaître sous les coups, le crâne fracassé, étranglés, pendus ou morts de faim. Sans compter les ravages du typhus et des poux.

L'auteur, qui s'est réfugié dans la foi, une foi salutaire, secrète, intérieure, a sans doute dû sa vie à son transfert à la cantine. Ceux qui étaient là mangeaient, ils avaient la radio et entendaient des informations qui leur donnaient de l'espoir. Henri était là, à l'arrivée des Américains.

Ce livre raconte simplement la vie quotidienne des déportés, pour aider à ne pas oublier.

900 JOURS, 900 NUITS DANS L'ENFER D'UNE PRISON ÉQUATORIENNE Comment un homme seul a fait plier un État

Par **Daniel Tibi** - Editions Jacob-Duvernet

Daniel Tibi était installé en Equateur depuis plusieurs années, il gagnait très bien sa vie, dans le négoce des pierres. Le 27 septembre 1995, il est arrêté à sa descente d'avion, sans avoir la moindre idée de ce qu'on lui veut. Il apprend au commissariat qu'il est accusé de trafic de drogue. Il clame son innocence, en vain. Il est incarcéré dans une prison où l'espérance de vie d'un prisonnier est très courte : les prisonniers subissent les vols, les coups, les passages à tabac, risquent l'assassinat, pour ceux qui n'ont pas de cellule et que les matons traînent le matin dans les couloirs. Il est torturé à plusieurs reprises.

Malade, Daniel Tibi se bat seul, alerte les médias, les autorités. A sa sortie, il ne pèse que 46 kilos. Il obtiendra les excuses de l'Etat équatorien et la condamnation de celui-ci par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme.

Son expérience, sa volonté de survivre, sa leçon de vie, serviront à tous ceux, dans le monde, qui subissent de semblables épreuves.

SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



Livres

MARINE LE PEN

par **Caroline FOUREST** et **Fiammetta VENNER**

Editions Grasset - 428 pages

Caroline Fourest et Fiammetta Venner ont maintes fois collaboré. On leur doit notamment *Tirs croisés - La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*¹.

Dans ce nouveau livre, consacré à Marine Le Pen, elles constatent que celle-ci se plaît à apparaître comme une victime du nom qu'elle porte, qui lui aurait valu des réflexions et des brimades de la part des petites filles de l'école laïque de Saint-Cloud.

En commençant cet ouvrage, les auteurs se sont demandées si Marine Le Pen voulait rompre avec son père ou le réhabiliter. En réalité, il ne sera jamais question pour elle de prendre ses distances au point de rompre le contrat moral qui les lie.

Comme celui de son père, le discours de Marine Le Pen est laïc et républicain côté face, mais nationaliste et xénophobe côté pile. Il ne dénonce pas la mondialisation mais le mondialisme, non le libre-échange mais le libre-échangisme, non l'intégrisme mais l'islamisation. En réalité, la France dont elle rêve est à l'opposé de ce qu'elle promet. Il s'agit d'abord de diaboliser, puis de passer à l'attaque contre l'«UMPS», les élites, le système, l'immigration et l'islamisation. La violence de l'offensive risque d'être sans précédent et le climat

des campagnes à venir s'annonce empoisonné. Elle répète dans ses discours, encore et encore, ce que beaucoup de gens ont envie d'entendre à propos de la vie chère, du chômage, de l'éducation, leur donnant des raisons de se tourner vers elle.

On la trouve fréquentable, mais d'aucuns, au sein du Front National (FN), lui reprochent son langage « politiquement correct » et l'on s'interroge, s'agissant du FN : est-ce un véritable parti ou une association familiale ? Dans ce cas, Marine Le Pen est-elle fondée à donner des leçons ? Son programme diffère-t-il de l'ancien ? Est-il de changer le FN, ou de le faire gagner ?

A la télévision, l'habileté de Marine Le Pen, son sourire, sa voix l'aident à « donner le change » à ceux qui l'écoutent, tellement avides de changement. Son discours sur l'Europe, sur la mondialisation, est rôdé. Sur l'islamisme, qu'elle distingue de l'Islam, on croirait entendre le Front de gauche. Caroline Fourest écrit même « qu'elle pourrait reconnaître des phrases qu'elle aurait pu écrire ». C'est dire !

Pendant des mois, les auteurs ont enquêté, disséqué, écouté. Elles ont interrogé le père et la fille, comparé les programmes, surfé sur les sites de toutes tendances, rassemblé les images de

l'album de famille. Elles racontent les dessous d'un clan unique par son système de cour, ses rêves de grandeur et ses petits arrangements.

Il faut comprendre l'arrière-pensée derrière le sourire de circonstance, cerner les dits et les non-dits à la lumière du tempérament de celle qui tient tous ces discours. Par leur livre, les auteurs ont cherché à compléter ce qu'une émission de télévision trop rapide ne peut pas faire. Elles ont perçu que le décalage entre la vie de Marine Le Pen et ses programmes est si grand qu'on peine à comprendre comment des Français peuvent croire à sa sincérité. Elles voulaient savoir : maintenant, elles savent que rien n'a changé.

Malheureusement, il n'existe aucune recette magique contre le Front national ; demeurent une immense exigence et un défi de longue haleine.

Il faut absolument lire ce livre pour mieux comprendre le personnage, ses tactiques, ses mensonges, ses ambitions mais aussi et surtout, ses revirements apparents.

Denise JUMONTIER

1. Editions Calmann-Lévy, 2003, rééd. « Le Livre de poche », 2005.

Journal trimestriel de documentation politique

**Après-
demain**

Organe
de la Fondation Seligmann

Dans chaque numéro : le dossier facile à classer, méthodique et objectif d'un sujet actuel, politique, économique ou social, conçu pour aider ceux qui veulent comprendre les problèmes contemporains (bibliothèques - services de documentation) et ceux qui ont la charge de les expliquer : enseignants, éducateurs, syndicalistes, animateurs de groupes...

L'ensemble des articles et numéros du journal Après-demain parus de 1957 à 2007 inclus sont en consultation libre directement sur le site internet www.fondation-seligmann.org rubrique « les archives du journal Après-demain de 1957 à 2007 ». Après-demain n'est pas vendu en kiosques, mais seulement dans quelques librairies, il faut le commander ou s'abonner.

Numéros parus en 2009

- N° 9 (NF) Le rôle des parents - responsables, démissionnaires, dépassés ?
N° 10 (NF) L'alcoolisme : un fléau évitable
N° 11 (NF) Se loger, un privilège
N° 12 (NF) La santé publique : enjeux, évolutions, solutions

Numéros parus en 2010

- N° 13 (NF) Après nous... Quel monde ? Quelle société ?
N° 14 (NF) Le service civique
N° 15 (NF) La Justice aujourd'hui
N° 16 (NF) Répression - Prévention

Numéros parus en 2011

- N° 17 (NF) La République en danger
N° 18 (NF) Comment vivre ensemble ?
N° 19 (NF) Quelle justice pour les mineurs ?
N° 20 (NF) Pour une République moderne

Bon de commande page 18

Achetez les collections reliées de nos numéros

(Numéros parus avant 2007)

Collections Nouvelle Formule (NF)

2004 Lobbying, communication d'influence et démocratie
Les frontières de l'Europe
Démocratiser la mondialisation
Communication et citoyenneté
La réforme de l'assurance-maladie
Une France sécuritaire ?

2005 Les discriminations
Travail et droits de l'homme
Immigration et idées reçues
Développement durable : stratégie et communication

2006 Francophonie et diversité culturelle
Euro-méditerranée : enjeux et défis
Europe : sociale, civique, solidaire

2007 • Le statut des femmes dans le monde N° 1, 2 et 3
• L'identité française

et

2008 • La formation du citoyen
• France 2008, terre inhospitalière
• La loi, génératrice d'égalité et d'inégalités
• France, terre inégalitaire. Droits à défendre, droits à conquérir

2009 • Le rôle des parents - responsables, démissionnaires, dépassés ?
• L'alcoolisme : un fléau évitable
• Se loger, un privilège
• La santé publique : enjeux, évolutions, solutions

et

2010 • Après nous... Quel monde ? Quelle société ?
• Le service civique
• La justice aujourd'hui
• Répression - Prévention

Abonnement annuel ordinaire* : 34 € • Étudiants, syndicalistes et groupés (5 et plus) : 26 €
• Encouragement 54 € • Étranger 51 €

Prix du numéro* : France : 9 €. Étranger : 11 €

Collections reliées des numéros par année avant 2007 au tarif de 34 €

Collections reliées des années 2007-2008 et 2009-2010 au tarif de 60 €

Paiement par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de :
Fondation Seligmann - Journal Après-demain
Organe de la Fondation Seligmann - BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07
Siret 493 754 246 00012 - APE 9499 Z

Paiement en ligne sur le site de la Fondation Seligmann
www.fondation-seligmann.org

* Remise libraire : 10% - TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)